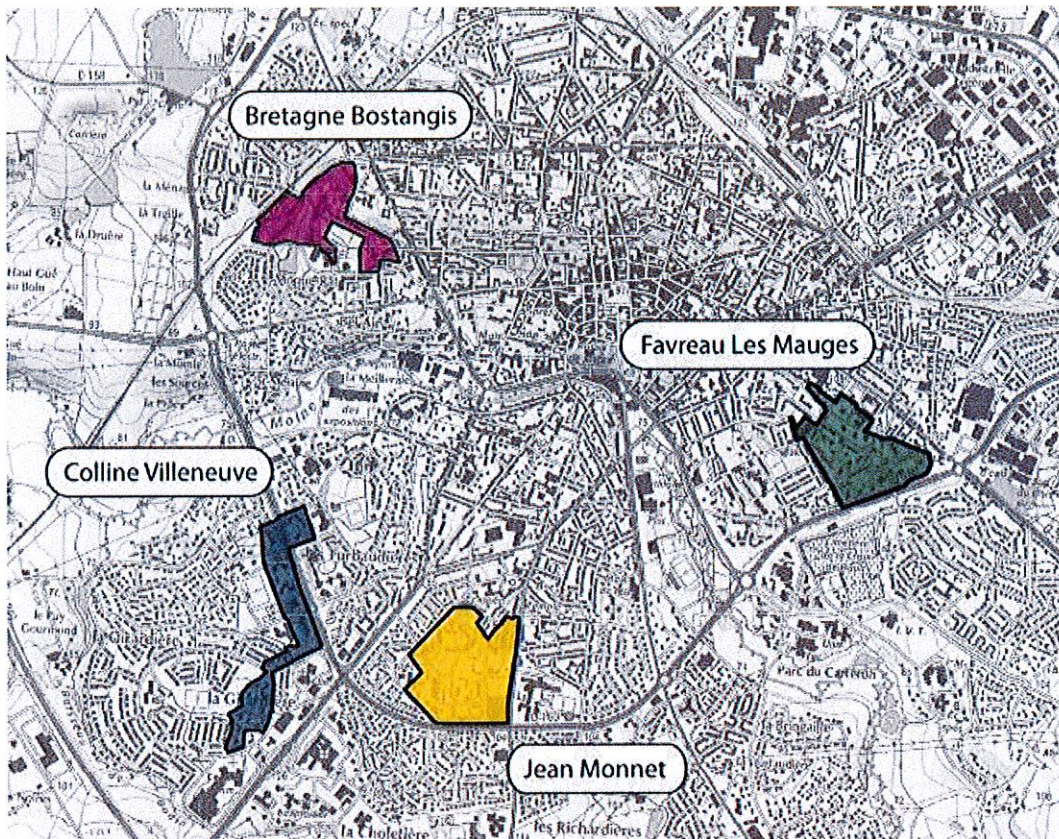


CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION CHOLETAISE 2015-2020



DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE



Région
PAYS DE LA LOIRE

GROUPE



SOMMAIRE

Préambule : État des lieux de la politique de la ville à Cholet

1ère partie : Présentation générale p 4

A) Cadre général p 4

- La réforme de la politique de la ville : la loi de programmation du 21 février 2014 et ses principales évolutions
- Les étapes de l'écriture du contrat de ville : calendrier et méthode de préfiguration, élaboration du Plan Stratégique Local et définition des enjeux stratégiques transversaux

B) Présentation du territoire p 7

- Les quartiers prioritaires de la politique de la ville
- Les territoires de veille active
- Les quartiers vécus

2ème partie : Définition du cadre stratégique p 9

A) Le Plan Stratégique Local et les projets par quartier p 9

B) Le cadre stratégique par pilier p 18

- Pilier 1 : Cohésion sociale. Axes " Intégration, lien social et accès aux droits " et " Réussite éducative, jeunesse et parentalité "
- Pilier 2 : Cadre de vie et renouvellement urbain
- Pilier 3 : Développement économique et emploi

C) Les axes transversaux p 30

3ème partie : Les modalités de pilotage et d'organisation p 31

A) La mobilisation du droit commun p 31

B) Les instances partenariales p 31

- Modalités de pilotage
- Ingénierie
- Groupes de travail

C) Les conseils citoyens p 33

4ème partie : Observation et évaluation p 36

A) Les modalités d'observation des quartiers prioritaires p 36

B) Le suivi et l'évaluation du contrat de ville p 36

PREAMBULE

État des lieux de la politique de la ville à Cholet

Repères historiques

La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Depuis plus de 30 ans, l'État, la Ville de Cholet, plus récemment la Communauté d'Agglomération du Choletais (CAC) et leurs partenaires (bailleurs, associations, collectivités ...) agissent ensemble pour un développement social et urbain des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Cinq périodes se sont distinguées jusqu'en 2014 :

Avant 1989 : Habitat et Vie Sociale (HVS) a permis le développement d'une politique de rattrapage ciblée sur le seul quartier Laurent Bonnevey, (devenu Jean Monnet) visant une amélioration des conditions de logement et le comblement des déficits en terme d'équipements de proximité. Quelques démarches d'accompagnement social sont venues compléter le dispositif.

1989-1993 : Le Développement Social des Quartiers (DSQ) se présentait comme une politique de développement social ciblée sur trois quartiers (Bonnevey, Bretagne-Bostangis, Favreau), dans le but de favoriser leur réintégration et celle de leurs populations dans le corps social de la ville (prioritairement sur le champ de l'insertion).

1994-1999 : La première génération des Contrats de Ville a poursuivi le même objectif à travers une dynamique partenariale (habitants, acteurs locaux, institutions) sur les thèmes de l'insertion par l'économie, la formation, la lutte contre les exclusions et l'amélioration du cadre de vie.

2000-2006 : Le Contrat de Ville seconde génération a tenté d'intégrer l'échelle intercommunale au cœur des dispositifs, cherchant une meilleure cohérence de l'action publique et un équilibre entre les territoires.

2007-2014 : le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) construit autour d'un même objectif de rééquilibrage entre territoires avec l'entrée de deux nouveaux quartiers de priorité 3 (quartiers Turbaudières-Girardièrre et le Verger). Les projets soutenus ont prioritairement été mis en place en direction des habitants de cinq quartiers identifiés selon trois degrés de priorité et six thématiques :

Priorité 1 : Quartier d'intervention massive

Priorité 2 : Quartier de mobilisation de crédits spécifiques au delà des moyens de droit commun

Priorité 3 : Quartier de prévention ou de coordination des moyens de droit commun

Jean Monnet (priorité 1) Bretagne-Bostangis (priorité 1) Favreau (priorité 2) Girardièrre-Turbaudièrre (priorité 3) Le Verger (priorité 3)	Habitat – Cadre de Vie – Lien Social Éducation – Jeunesse – Parentalité Accès à l'emploi et Développement Economique Santé Prévention Egalité – Lutte contre les Discriminations – Intégration
--	--

État des lieux des dispositifs existants

Au delà du CUCS, la Politique de la Ville s'est développée à Cholet autour de deux programmes majeurs :

Le Programme de Rénovation Urbaine (PRU)

Un vaste programme de rénovation urbaine a été engagé en 2004 sur le quartier Jean Monnet visant à ouvrir le quartier sur la ville, enrayer le phénomène de vacance structurelle, diversifier l'offre d'habitat, renforcer le confort des logements et améliorer le cadre de vie. Le périmètre du quartier englobait à la signature de la convention 1 319 logements, dont 1 015 logements sociaux.

- Démolitions : 318 logements ont été démolis en faveur d'un quartier plus aéré.
- Réhabilitation : 578 logements ont été réhabilités.
- Équipements : construction d'équipements utilisés par tous les Choletais pour favoriser les échanges au cœur du quartier (complexe sportif Pierre de Coubertin, ilot intergénérationnel)
- Voirie : réalisation de nouvelles voies plus sécurisantes et mieux connectées sur le réseau routier de la Ville et requalification des entrées de quartier.

La seconde phase de rénovation urbaine, correspondant au secteur Sud-Est, est en cours de réalisation pour s'achever fin 2016.

Le Programme de Réussite Éducative (PRE)

Issu de la loi de programmation de cohésion sociale du 18 janvier 2005, le Programme de Réussite Éducative est décliné sur les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) de Cholet depuis 2006 (Jean Monnet, Bretagne-Bostangis, Favreau et Turbaudières-Girardière).

Ce dispositif, financé par l'État, la Communauté d'Agglomération du Choletais et la Ville de Cholet, vise à donner leur chance aux enfants et adolescents âgés de 2 à 16 ans habitant les quartiers prioritaires qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite.

Pour chaque enfant bénéficiaire, une équipe pluridisciplinaire de soutien propose, en lien avec les parents, un parcours personnalisé d'actions adaptées aux besoins de l'enfant et de sa famille, visant le bien-être, l'ouverture culturelle, la réussite scolaire.

Chaque année une centaine d'enfants bénéficie d'un accompagnement individualisé et des actions semi-collectives peuvent leur être proposées dans le cadre de cet accompagnement (ateliers d'art thérapie, clubs coup de pouce, ateliers linguistiques).

Principaux enseignements

La démarche d'évaluation finale du CUCS 2007-2014 a fait ressortir des éléments essentiels d'appréciation des forces et faiblesses de la dynamique locale qui permettent de s'appuyer sur certains enseignements pour construire une stratégie plus opérante.

– Une intervention publique recentrée auprès des quartiers les plus en difficulté

Les élus communautaires, partageant ainsi la volonté de l'État, ont décidé en 2010, de réaffirmer le sens du projet mené autour du Développement Social Urbain, à savoir une politique dérogatoire visant la réduction des inégalités et des écarts entre les quartiers prioritaires et le reste de l'agglomération. Cette décision a eu pour conséquence la sortie de certains territoires du CUCS, la concentration majoritaire des crédits spécifiques sur les territoires de rang 1 et l'arrêt du financement de certaines actions n'étant pas ciblées spécifiquement auprès des habitants des quartiers prioritaires.

– Une coordination des politiques publiques souvent réduite à la gestion des appels à projet

Le CUCS est intervenu au côté de dispositifs de droit commun (REAAP, FIPD...), essentiellement sous la forme d'un appel à projet (2 à 3 par an) ayant permis de soutenir financièrement des projets portés par des "opérateurs", grâce aux subventions combinées de l'Etat, de la Communauté d'Agglomération du Choletais, de la Ville, du Département et de la caisse d'Allocations familiales de Maine-et-Loire.

L'organisation du CUCS s'est parfois réduite à la mécanique de l'appel à projets annuel ayant pu entraîner un certain affaiblissement d'un sens commun partagé entre financeurs et opérateurs.

– **La difficulté à mobiliser le droit commun**

Les crédits spécifiques d'intervention de la politique de la ville se sont parfois substitués, en pratique, aux crédits de droit commun des politiques publiques. Ces crédits spécifiques ont été trop souvent un remède à l'insuffisante intervention des politiques de droit commun en direction des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Des projets innovants développés sous l'impulsion et l'initiative de la politique de la ville ont difficilement trouvé un relais dans les politiques de droit commun.

Ainsi, si la stratégie de mobilisation du droit commun était affichée dans le CUCS, cette fonction est souvent restée vague en terme de résultats. Le CUCS n'est pas toujours parvenu à répondre à des besoins de pérennisation des actions et de sécurisation de leur financement.

– **Une articulation lente et progressive des volets urbain et social dans les projets de quartier**

La question de l'articulation du CUCS et du PRU a été un enjeu central de la dernière période de contractualisation. Comme sur d'autres territoires, le lien entre transformations urbaines et interventions sociales n'a pas été pensé conjointement, le PRU et le CUCS n'ayant pas le même maître d'ouvrage (ville pour le PRU et CAC pour le CUCS).

La convention de rénovation urbaine a toutefois précisé les modalités d'accompagnement social du projet urbain. L'opération de renouvellement urbain réalisée sur le quartier Jean Monnet s'est ainsi progressivement accompagnée d'une réflexion sur l'adaptation des travaux aux usages des habitants et la pérennisation des investissements réalisés, en partie au travers de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP).

Il s'agira à l'avenir de poursuivre cet effort en s'appuyant sur les enjeux sociaux identifiés pour concevoir les aménagements urbains et de penser les modalités concrètes d'articulation entre les deux volets.

– **L'implication des habitants, un enjeu d'avenir**

La participation des habitants est au coeur de la Politique de la Ville, c'est une préoccupation des pouvoirs publics.

Dans sa mise en œuvre à Cholet, la participation des habitants a connu des avancées : implication des habitants dans les diagnostics en marchant, accompagnement de projets via le Fonds d'Accompagnement et de Contribution aux Initiatives Locales (FACIL), prise en compte de l'expertise d'usage des habitants dans les projets d'aménagement...

Des progrès sont à noter en ce qui concerne le renforcement des méthodes permettant une participation plus aisée des habitants. Cette recherche permanente d'amélioration des méthodes de travail doit se poursuivre.

– **Des priorités d'intervention autour de l'emploi et de la jeunesse à maintenir**

Le CUCS a défini les volets thématiques "emploi" et "éducation" comme des enjeux majeurs pour l'intégration et l'insertion. Des actions autour de l'accompagnement à la scolarité, de l'accompagnement des parents ont été développées et sont à maintenir.

– **Des efforts d'ajustement mais une proximité avec le terrain à renforcer**

Des efforts d'ajustement, de rencontres au cours du contrat, ont été appréciés par les porteurs de projets comme par les financeurs et sont à poursuivre. Cependant, le CUCS aurait nécessité une plus grande proximité de l'équipe projet avec le territoire et les opérateurs de terrain. En effet, l'ensemble des acteurs du CUCS a regretté un manque de relations entre institutions, opérateurs et habitants. De même, le manque de visibilité des actions menées et leur impact sur les quartiers a pu être souligné.

Le bilan rappelle l'étendue de l'intervention de la Politique de la Ville et la difficulté d'appréhension pour les opérateurs et le grand public de son champ d'intervention.

PREMIERE PARTIE : PRESENTATION GENERALE

A) Cadre général

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014

La loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a défini les principes guidant la nouvelle génération de contrat de ville 2015/2020 en matière de politique de la ville. Ces contrats en constituent le cadre d'action. Ils sont conclus à l'échelle intercommunale sur la base d'un projet de territoire partagé par les signataires.

L'ambition fondatrice du projet de cohésion sociale et urbaine est de permettre aux quartiers de la politique de la ville et à leurs habitants de bénéficier davantage du développement et des dynamiques en œuvre dans l'agglomération choletaise. Le contrat de ville réunira en conséquence l'ensemble des actions nécessaires pour transformer les quartiers en pôle de développement social, urbain et économique.

Le contrat de ville repose sur les principes suivants :

- **Une nouvelle géographie prioritaire.** Le décret du 30 décembre 2014 fixe la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les quartiers prioritaires sont situés en territoire urbain et définis à partir d'un critère unique : la concentration de populations à bas revenus en territoire urbain.
- Une mobilisation renforcée de l'ensemble des politiques publiques de l'État et des collectivités : les nouveaux contrats veilleront à assurer un niveau de services publics et de **mobilisation des outils de droit commun** (moyens humains, matériels et financiers) supérieur à la moyenne.
- Une **intégration des dimensions sociale, urbaine et économique** traitant de façon concomitante les actions en faveur des habitants et les interventions sur le bâti.
- La **participation des habitants** à la mise en œuvre du contrat de ville. Des conseils citoyens ont été créés dans les quartiers prioritaires afin de garantir la représentation des habitants dans les instances du contrat et de constituer un espace ouvert aux initiatives à partir des besoins des habitants.
- La jeunesse, l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations constituent les trois **axes transversaux** des contrats de ville. Si la lutte contre les discriminations était déjà une priorité transversale des CUCS, c'est désormais à travers trois prismes que le territoire de Cholet doit s'appliquer à porter un regard particulier sur tous les axes et déclinaisons du futur contrat.

En matière de renouvellement urbain, un nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU 2) couvrant la période 2015-2024 a été lancé. Il s'inscrit dans le cadre fixé par le contrat de ville et permet d'apporter une réponse aux enjeux urbains des quartiers prioritaires. Il vise en priorité les quartiers présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants.

Les étapes d'écriture du contrat de ville

La Communauté d'Agglomération, l'État, le Département de Maine-et-Loire et les partenaires ont conduit une démarche collective visant à formaliser un projet de cohésion sociale et urbaine en faveur des quartiers en difficulté pour la période 2015-2020.

La volonté des signataires a été de construire un contrat ciblé sur quelques priorités majeures permettant des synergies fortes et l'optimisation des moyens. Les enjeux de cohésion sociale du territoire de l'agglomération ainsi identifiés ont fait l'objet d'un diagnostic partagé entre tous les partenaires du contrat de ville.

Méthode et Calendrier Contrat de Ville de l'agglomération Choletaise

Plan Stratégique Local			
Lancement	Réunion de lancement de la démarche	Comité de pilotage et comité technique	09/01/14
Diagnostic PSL	Rencontre du cabinet Espacité avec les partenaires et acteurs de terrain	Institutions publiques, bailleur social, associations	Premier semestre 2014
Réflexions partenariales : Elaboration des orientations stratégiques	Restitution diagnostic et orientations	Comité technique et comité de pilotage	30/04/2014 et 12/05/2014
	Séminaire élus : présentation diagnostic, orientations stratégiques, scénarii par quartier	Maire/Président et élus Ville et CAC	19/05/14
Formalisation du PSL : Réalisation des feuilles de route à 5, 10, 15 ans concernant les actions prioritaires	Ateliers partenariaux par quartier	Professionnels des quartiers	25 et 26 juin 2014
	Présentation du rapport intermédiaire	Comité de pilotage	10/07/14
	Porté à connaissance de l'Etat et document d'association du Conseil Général	Etat et Conseil Général	Juillet 2014 Octobre 2014
	Hiérarchisation et validation des orientations stratégiques et de leurs déclinaisons	Directeurs Ville et CAC + SLH Élus Ville et CAC	04/09/14 10/09/14
	Diagnostic quartier Colline-Villeneuve	CAC, Etat et les acteurs du quartier	11/09/14 et 17/10/14
	Restitution PSL	Comité de pilotage	27 novembre 2014

Périmètre de la géographie prioritaire			
Concertation	Travail sur les périmètres retenus	CAC, bailleur social, État	10/07/14
Validation	Proposition des périmètres retenus au CGET	Services de l'Etat	Septembre 2014
	Décret		30 décembre 2014

Conseils citoyens			
Définition des modalités de fonctionnement	Présentation conseil citoyens, échanges	Etat, CAC, bailleur et centres sociaux	08/09/14
	Définition des modalités de mise en oeuvre	Délégué du Préfet et CAC	Septembre-Décembre
Installation des conseils citoyens	Mobilisation des acteurs / Appel à volontaires	Groupes pro + communication	Janvier-février 2015
	Tirage au sort	CAC	6 mars 2015
	Installation des conseils	Signataires du contrat de ville	28 avril 2015

Contrat de Ville			
1ère phase : Bilan – Diagnostic de territoire			
Bilan CUCS	Réalisation bilan évaluation CUCS 2007-2014	CAC, État, bailleur et institutions	Juillet-Août 2014
Lancement de la démarche et mobilisation des acteurs	Présentation et validation de la méthode	Comité de pilotage	02/07/14
	Envoi courrier CAC aux institutions et rencontres bilatérales	Conseil Général, Conseil Régional, CDC, CAF, bailleurs sociaux	Août, septembre et octobre
	Finalisation de la méthode de préfiguration	Équipe projet	05/09/14
Réalisation du diagnostic	Mobilisation du droit commun	Travail interne dans chaque administration	Septembre-Octobre
	Exploitation du diagnostic produit par le PSL	CAC	Septembre-Octobre
	Production d'un diagnostic par quartier		
	Validation bilan / diagnostic par quartier	Comité de pilotage	13 octobre 2014
2ème phase : Analyse partagée			
Définition des enjeux et des axes stratégiques	Temps de travail préparation des ateliers	Équipe projet	24/09/14
	Ateliers d'analyse partagée transversaux	Institution, professionnels, habitants ...	2 et 3 octobre 2014
	Synthèse des ateliers	Équipe projet	13/11/14
	Ateliers thématiques	Institution, professionnels, habitants ...	20, 21 et 24 novembre 2014
	Validation analyse partagée	Comité de pilotage	27 novembre 2014
3ème phase : Écriture du contrat			
Rédaction d'un pré-contrat	Architecture du contrat / Gouvernance	Équipe projet	09/12, 06/01 et 12/01/15
	Validation cadre stratégique et gouvernance	Comité de pilotage	19/01/15
	Présentation aux opérateurs	Séminaire	26/01/15
Concurrence		Équipe projet	février-mars 2015
Signature	Séance de signature		11 mai 2015

L'élaboration d'un Plan Stratégique Local et la rédaction des projets par quartier

La Communauté d'Agglomération du Choletais a confié au groupement d'étude ESPACITE-APIA Architecture la mission d'élaboration d'un Plan Stratégique Local (PSL) visant d'une part à dégager une réflexion partagée sur le dimensionnement et la nature de l'intervention publique sur le quartier Jean Monnet à l'issue de la convention de rénovation urbaine, et d'autre part à identifier les enjeux sociaux et urbains sur les quartiers Bretagne-Bostangis, Favreau-Les Mauges. Une démarche identique a été menée sur le quartier Colline-Villeneuve par le délégué du Préfet et le Service Développement Social de la CAC.

Le PSL, qui revêt une approche prospective dans la mesure où il s'interroge sur le devenir des quartiers prioritaires au sein du territoire communal à horizon 5-10 et 15 ans, a été élaboré en trois étapes :

- La phase 1 de prise de connaissance et de partage des enjeux qui s'est appuyée sur une analyse documentaire, une analyse qualitative et des entretiens auprès des acteurs clés du territoire. Le porté à connaissance de l'Etat et le document d'association du Département de Maine-et-Loire sont venus compléter l'information recueillie.
- La phase 2 d'élaboration de scénarii prospectifs sur chacun des quartiers, avec pour chaque scénario retenu par les élus, l'identification des leviers d'actions à mobiliser et la mise en débat dans le cadre de trois ateliers menés auprès des partenaires et des acteurs du territoire concernés par les thématiques identifiées.
- La phase 3 de restitution et de validation des réflexions visant à traduire de manière formelle les orientations stratégiques identifiées et de les décliner opérationnellement par quartier.

Le PSL a permis de mettre en exergue les atouts, faiblesses, menaces et opportunités de chaque quartier. Ces constats ont servi de base à la définition des caps stratégiques et des projets par quartier présentés dans le contrat de ville.

La définition des enjeux stratégiques transversaux

Six ateliers d'analyse partagée ont été organisés afin d'associer les institutions, les professionnels de terrain et de recueillir l'expertise d'usage des habitants des quartiers prioritaires.

La préparation et l'animation de ces ateliers a été réalisée de manière partenariale avec les services de l'Etat et du Département de Maine-et-Loire.

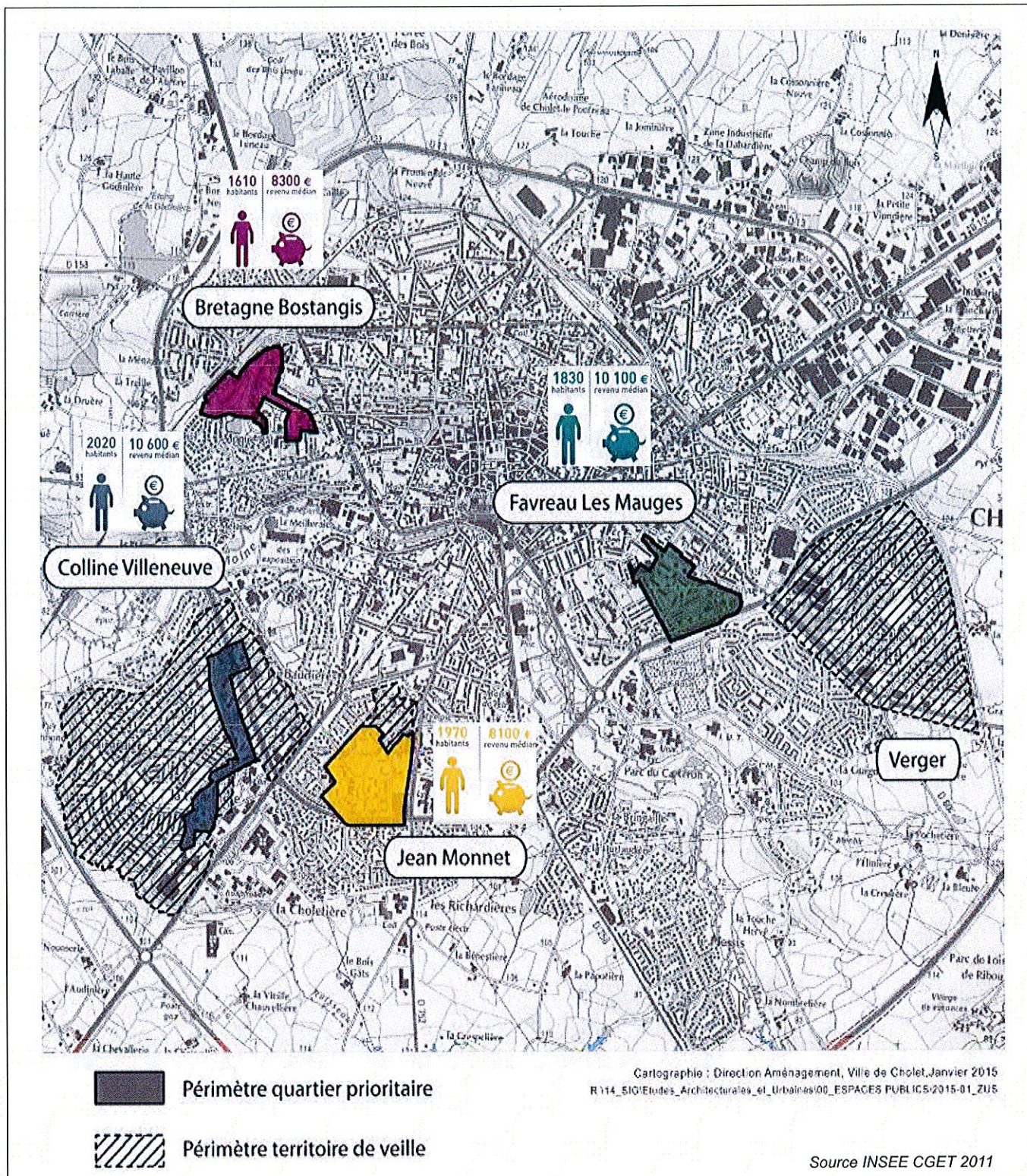
ATELIERS D'ANALYSE TRANSVERSALE	ATELIERS D'ANALYSE THEMATIQUE
<p>ATELIER 1 : " Agir contre l'exclusion et les inégalités dans les quartiers prioritaires. De la réparation à la prévention auprès des habitants : enjeux et priorités à retenir dans le futur Contrat de Ville ". Jeudi 2 octobre 2014 – 39 participants.</p> <p>ATELIER 2 : " L'élaboration du Contrat de Ville : une gouvernance et une organisation adaptées aux enjeux locaux ". Vendredi 3 octobre 2014 – 19 participants.</p> <p>ATELIER 3 : " Le pouvoir d'agir des habitants au sein de la Politique de la Ville : enjeux et conditions de réussite de la participation citoyenne au sein des quartiers prioritaires ". Vendredi 3 octobre 2014 – 22 participants.</p>	<p>ATELIER 1 : " Lien social, intégration et accès aux droits ". Jeudi 20 novembre 2014 – 27 participants.</p> <p>ATELIER 2: " Développement économique, emploi et formation ". Vendredi 21 novembre 2014 – 36 participants.</p> <p>ATELIER 3 : " Pour une co-éducation et la réussite éducative des enfants et des jeunes dans les quartiers prioritaires ". Lundi 24 novembre 2014 – 33 participants.</p>
80 participants	96 participants

B) Présentation du territoire

La Communauté d'Agglomération du Choletais est la seconde agglomération de Maine-et-Loire avec 80 992 habitants en 2011, dont 54 098 habitants pour la Ville de Cholet.

La population de la nouvelle géographie prioritaire représente 7 430 habitants, soit 13,6 % de la population de la ville de Cholet (base INSEE CGET 2011).

Quartiers prioritaires 2015-2020



La nouvelle géographie de la politique de la ville se définit par trois niveaux de zonage :

- Les quartiers prioritaires

La réforme de la politique de la ville s'appuie sur une rationalisation de la géographie prioritaire et une concentration de l'ensemble des outils qu'elle mobilise au profit des nouveaux quartiers réglementaires, dits prioritaires. Ils feront l'objet d'une attention particulière des politiques de droit commun et mobiliseront les moyens d'actions et crédits spécifiques de la politique de la ville.

Quartiers prioritaires : 7 430 habitants (soit 13,6 % de la population de la ville de Cholet)

- Les territoires de veille

Les territoires sortants de la géographie prioritaire feront l'objet d'une veille active visant à maintenir une attention particulière soutenue des pouvoirs publics conformément à l'article 13 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

A Cholet, seul le quartier du Verger est sorti de la géographie prioritaire. Les parties des quartiers Jean Monnet, Bretagne-Bostangis et Girardière-Turbaudières qui étaient dans le périmètre de l'ancienne géographie prioritaire sont également placés en territoire de veille.

Territoires de veille : 6 250 habitants (soit 11,5 % de la population de la ville de Cholet)

- Les quartiers vécus

Le quartier vécu correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent : écoles, équipements sportifs, zones commerciales, etc. Il comprend également les institutions que les habitants sont amenés à fréquenter dans leur quotidien ainsi que les politiques publiques dont ils sont bénéficiaires.

Les partenaires du contrat de ville se proposent d'actualiser cette liste chaque année si besoin. La liste des équipements recensés à l'occasion de la préfiguration du contrat de ville est donc susceptible d'évoluer.

DEUXIEME PARTIE : DEFINITION DU CADRE STRATEGIQUE

A) Le Plan Stratégique Local (PSL) et les projets par quartier

Synthèse du diagnostic élaboré par le cadre du PSL sur les quatre quartiers prioritaires

Des quartiers prioritaires relativement intégrés

- Une situation en entrée de la ville centre et une bonne desserte en transports publics. Les quartiers Jean Monnet et Colline-Villeneuve sont bien desservis par le réseau routier. Les quartiers Bretagne et Favreau sont proches du centre ville.
- Des ruptures de forme urbaine et une mono-fonctionnalité (une rupture urbaine parfois renforcée par la topographie : le cas des quartiers Favreau et Bretagne-Bostangis).

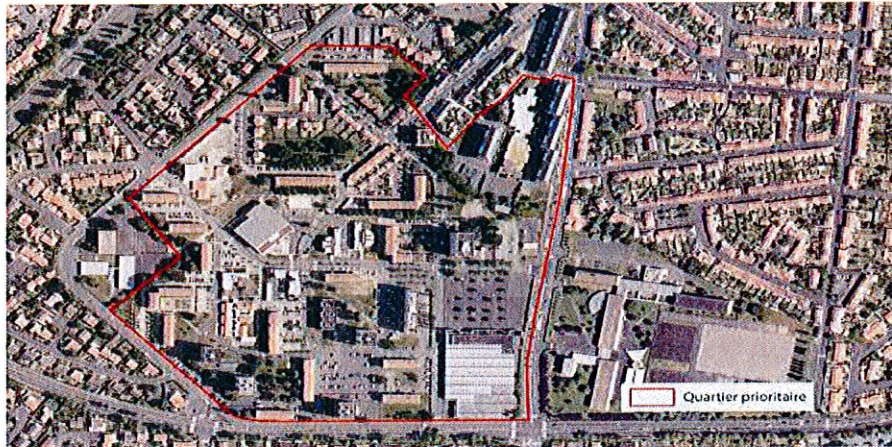
Une attractivité fragile du parc social

- Des territoires en quartiers prioritaires concentrant le parc social : 1/3 du parc de l'agglomération, 13,6 % de la population de la ville centre (*INSEE 2011*).
- Un contexte de marché immobilier détendu entraînant une concurrence entre les parcs locatifs social et locatif privé et des demandes externes vers le parc social de ménages de plus en plus fragiles.
- Une vacance aujourd'hui régulée sur le quartier Jean Monnet grâce au Programme de Rénovation Urbaine mais toujours existante, 8 % de vacance de plus de 3 mois dans le parc social (*source SLH – décembre 2013*).
- Des populations en baisse sur les quartiers prioritaires.
- Peu de logements adaptés aux normes Population à Mobilité Réduite et pouvant accueillir des personnes âgées.

Des situations de fragilité sociale

- Des situations de grande pauvreté. Le quartier Jean Monnet conserve la plus grande proportion de ménages locataires du parc social sous le seuil de pauvreté. Des écarts se creusent au sein des quartiers, en particulier sur les quartiers Favreau et Bretagne-Bostangis.
- Un nombre de demandeurs d'emploi en croissance du fait de la crise économique.
- Des quartiers restant jeunes mais un vieillissement des ménages à anticiper.
- Un accueil des populations étrangères. Le quartier Jean Monnet garde une identité cosmopolite ancienne. Une forte progression des ménages de nationalité étrangère (hors Union Européenne) est également constatée sur le quartier Favreau depuis les 10 dernières années.
- L'accueil de familles mono parentales, de plus en plus nombreuses. Une très forte représentation sur le quartier Bretagne-Bostangis, contenue grâce à la politique de Sèvre Loire Habitat. Des seuils de familles mono parentales sur les quartiers Favreau et Colline-Villeneuve aujourd'hui également très importants.

- **Le quartier Jean Monnet**



Ce quartier bénéficie d'un Programme de Rénovation Urbaine (PRU) signé en 2004, dont la clôture est prévue fin 2016. Un bilan a été élaboré au terme de la 1ère phase des travaux.

Cadre urbain : une réussite du PRU, un quartier plus agréable, plus aéré mais des espaces publics pouvant encore être ajustés.

- Un changement d'image en cours.
- Des circulations piétonnes et cyclistes pouvant encore être améliorées sur le quartier.
- L'absence de véritables espaces publics bien appropriés et favorisant les rencontres.

Habitat : des logements réhabilités, une vacance résorbée mais une mixité sociale qui reste très faible.

- Une vacance aujourd'hui régulée.
- Des logements réhabilités, mieux isolés thermiquement, sans augmentation de loyer.
- Un programme de résidentialisation dont l'appropriation par les habitants pourrait être confortée
- Une très faible mixité sociale sur le quartier, à l'école et une cohabitation parfois difficile avec les étudiants (tour Rubis).

Équipements : de nouveaux équipements publics appréciés et permettant d'entretenir des échanges avec l'extérieur mais des fragilités et une réputation persistante.

- La salle de sport Coubertin : le pari difficile d'une reconstruction en cœur de quartier.
- Un nouveau centre social K'léidoscope ouvert sur l'extérieur, objet de nombreuses tensions avec le public jeune.
- Un îlot inter générationnel bien intégré.
- Le déplacement de la centralité commerciale du quartier vers l'Intermarché, rue de la Marne. Le déclin du Simply Market (devenu un " point noir " du quartier), et son devenir : une question en suspens.

Social : l'importance des liens sociaux et des relations familiales, une caractéristique propre au quartier Jean Monnet et constante.

- Un attachement des familles au quartier et une poursuite des parcours résidentiel à proximité.
- Un manque toutefois de temps festifs et conviviaux.
- Une montée du nombre de demandeurs d'emploi sur le quartier, particulièrement chez la population jeune peu mobile et peu qualifiée.
- Un fort ancrage des communautés, la richesse d'une population cosmopolite.
- Un renforcement du communautarisme : éloignement des filles et des femmes de l'espace public, des revendications fortes d'appartenance à une communauté, un marché de plus en plus ethnicisé.



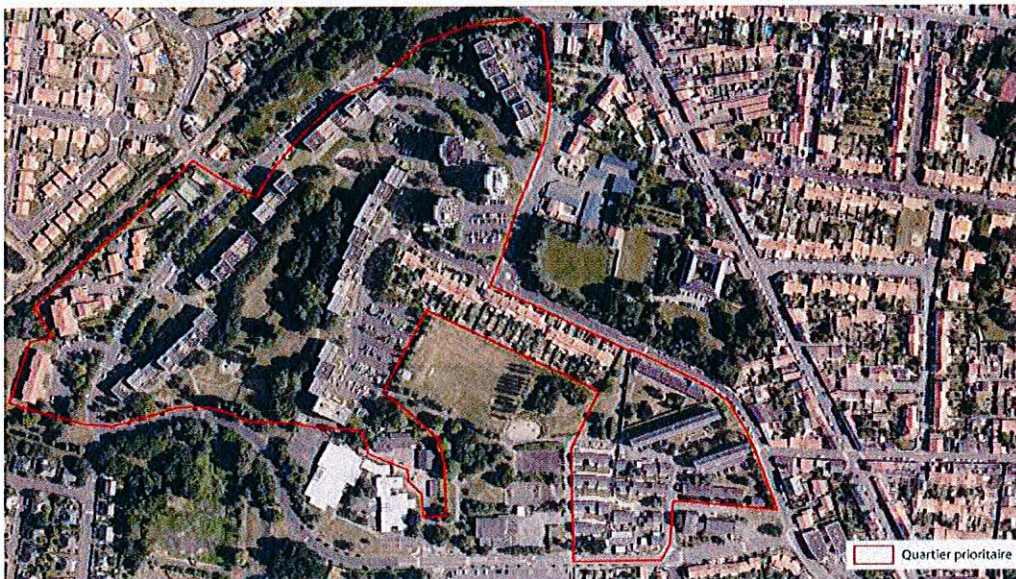
Jean Monnet, un quartier qui participe à la dynamique de développement du choletais

1. Faire participer Jean Monnet à la dynamique économique du Choletais
2. Favoriser l'appropriation des espaces publics réhabilités, la convivialité et l'ouverture du quartier
3. Continuer à diversifier l'offre de logements et à adapter l'offre existante au vieillissement dans la poursuite de la dynamique engagée par le PRU

PROGRAMME D'ACTION - PHASE 3 "Cholet, territoire (s) d'avenir"

Échelle territoriale	Intitulé de l'action	Pilote pressenti	Échéance de réalisation ● < 3 ans ● < 6 ans ● + 6 ans
Jean Monnet	Investissement : projets structurants		
	Créer un nouveau pôle d'activité sur l'emprise du Simply Market, qui s'appuiera sur les savoirs faire locaux (grande halle, ateliers, ateliers d'artistes et artisans etc.)	Direction de l'aménagement (avec la direction du développement économique)	●
	Maintenir une offre commerciale de proximité sur le quartier		●
	Étudier l'opportunité de créer des espaces de formation en lien avec l'économie réelle (pistes : bâtiment en lien avec Eurespace, textile en lien avec le Greta)		●
	Prolonger le chemin des écoles	Direction de la voirie et des espaces publics	●
	Étudier les possibilités de densification pour l'implantation d'une offre de logements libres (cf. emprise de la station service)	Direction de l'aménagement	●
	Maintenir la mixité fonctionnelle présente dans la Tour Emerald : améliorer l'attractivité par une résidentialisation, chercher à diversifier les activités (une présence aujourd'hui majoritairement institutionnelle)	SLH	●
	Fonctionnement : interventions de gestion courante		
	Améliorer la fonctionnement du marché et le rendre plus attractif (horaire, positionnement au sein du quartier, services offerts...)	Direction Population Sécurité	●
	Créer une fête de quartier (exemple : animer une fête des pains des différentes cultures, organiser une fête de fin de l'ANRU etc.)	DSU	●
	Conforter l'attractivité des logements étudiants existants : améliorer la qualité de service sur la tour Rubis par l'installation d'un système de vidéo surveillance et la résidentialisation ; adopter une politique commerciale volontariste en travaillant en partenariat avec les établissements scolaires ; proposer également des logements en collocation	SLH	●
	Concevoir de manière participative des espaces de proximité en pied d'immeuble (jeux pour les plus jeunes, puis, à plus long terme, jardins partagés, ruches etc.)	Direction paysage et cadre de vie	réalisé
	Améliorer et harmoniser le mobiliser urbain	Direction paysage et cadre de vie	●
	Assurer une présence renforcée du médiateur de la Ville lors de la mise en place de la nouvelle polarité économique	DSU	●
	Sécuriser les liaisons cyclistes	Direction de la voirie et des espaces publics	●

- **Le quartier Bretagne-Bostangis**



Un quartier résidentiel pouvant acquérir une nouvelle attractivité grâce à son cadre de vie et un fort potentiel en terme d'espaces verts

Cadre urbain : un cadre agréable mais également enclavé

- Deux secteurs distincts : Bretagne et Bostangis
- Un faible investissement des espaces publics
- Des espaces verts généreux et la présence d'espaces naturels à proximité (étangs de Mocrat et de la Godinière)

Habitat : une satisfaction générale vis-à-vis du logement et une diminution des dégradations

- Les loyers les plus faibles de l'agglomération
- Un récent programme de réhabilitation
- Des problèmes toutefois dans la gestion des encombrants et des déchets

Équipements : un fort potentiel pour le développement d'équipements sportifs et de plein air

- Une salle de sport très utilisée mais vétuste
- Une fermeture de la supérette du centre commercial de proximité
- La présence de nombreux professionnels de proximité
- Un centre social situé en bordure de quartier de plus en plus actif

Social : un quartier paisible cachant de nombreuses situations d'isolement

- Des conflits de voisinage
- Une grande précarité économique et sociale des habitants
- Des situations de fragilité et d'isolement : importance des familles mono parentales
- Une population jeune et cosmopolite
- Présence de jeunes enfants sur l'espace public
- Un fort turn over à l'école



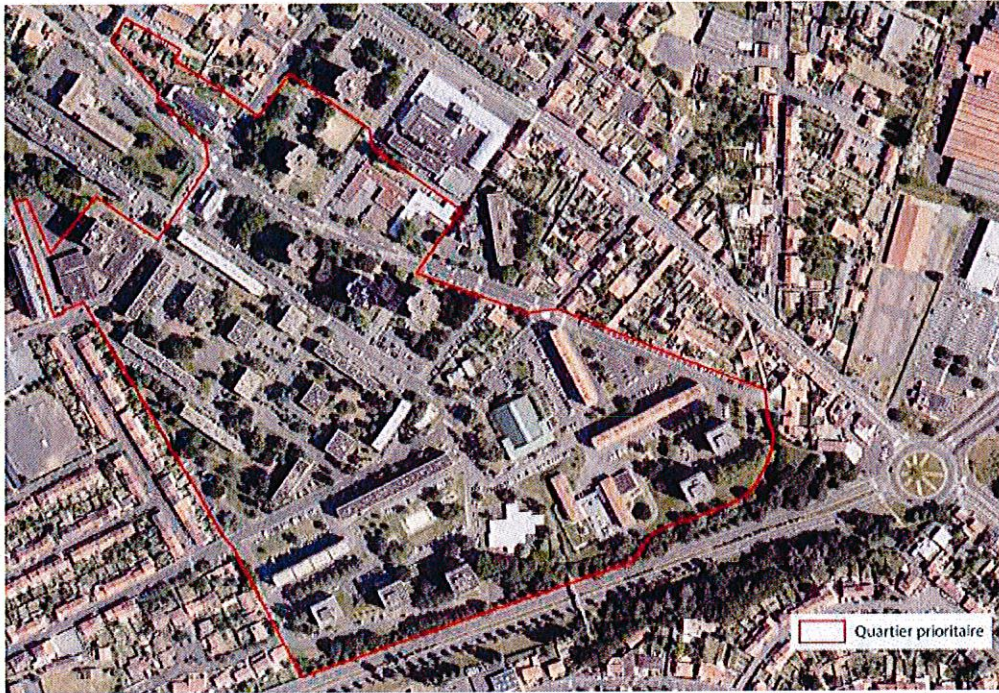
Des potentiels en termes de loisirs et de sport à exploiter pour impulser une nouvelle attractivité au quartier

- Participer à la dynamique sportive et de loisirs du choletais
- Faire le pari d'une nouvelle attractivité résidentielle porteuse de mixité sociale
- Poursuivre les actions d'accompagnement social

PROGRAMME D'ACTION - PHASE 3 "Cholet, territoire (s) d'avenir"

Échelle territoriale	Intitulé de l'action	Pilote pressenti	Échéance de réalisation ● < 3 ans ● < 6 ans ● > 6 ans
Bretagne Bostangis	Investissement : projets structurants		
	Poursuivre la réhabilitation du parc social	SLH	●
	Proposer de l'habitat en bande à cout peu élevé (sur Bostangis)	SLH	●
	Développer les loisirs sportifs de plein air (parcours santé, salle de musculation en plein air, acrobbranche de façon ponctuelle et encadrée...)	Service des sports et espaces verts	●
	Aménager les abords de l'étang (pêche etc.)	Direction paysage et cadre de vie	●
	Concevoir un aménagement de proximité adapté aux usages autour du city stade	Direction paysage et cadre de vie	●
	Ouvrir le quartier vers la ceinture périphérique en développant les liens doux (parcours santé, liaisons douces ...)	Direction de l'aménagement	●
	Réhabiliter la salle Mocrat	Service des sports CTM	●
	Requalifier la rue Mocrat (dorsale du quartier)	Direction de la voirie et des espaces publics	●
	Fonctionnement : interventions de gestion courante		
	Redonner au terrain de foot du quartier son identité sportive et ludique	Service des sports	●
	Créer des actions « passerelles » afin de favoriser l'accès à un club sportif	DSU	●
	Profiter du sport pour développer les échanges entre quartier (tournois de centres de loisirs)	CAE	●
	Animer le quartier par la création ou l'accueil d'une manifestation événementielle sportive d'échelle communale (comme par exemple "Sport en famille")	Service des sports	●
	Requalifier les liaisons douces vers le centre ville	Direction de la voirie et des espaces publics	●
	Mobiliser l'ensemble des partenaires (via la GUP notamment) pour maintenir une présence commerciale de proximité (cf. fermeture de l'épicerie et du Lidl)	GUP	●
	Travailler sur la gestion des déchets, et particulièrement des encombrants, dans le cadre de la GUP	DSU	●
	Améliorer la signalétique (exemple : accès à la garderie, l'agence SLH etc.)	Direction de la voirie et des espaces publics	●

- **Le quartier Favreau-Les Mauges**



Un quartier vieillissant n'ayant pas bénéficié d'opération de réhabilitation créant ainsi un sentiment de quartier délaissé par les habitants

Cadre urbain : de nombreux dysfonctionnements urbains. La réalisation d'un projet urbain à anticiper.

- Des aménagements routiers dangereux et l'absence de liaisons douces (peu de cheminements piétons et cyclistes)
- Des espaces publics dégradés
- Peu d'aires de jeux et d'espaces de convivialité
- Une emprise disponible au cœur du quartier (déplacement d'un foyer de personnes âgées)

Habitat : un habitat vieillissant

- Des logements anciens mais un programme de réhabilitation du bâti prévue par Sèvre Loire Habitat en 2015
- Une zone de précarité en extension avec les tours de Logi-Ouest et des co-propriété fragiles

Équipements : un secteur très accessible et une polarité commerciale dynamique

- Le centre commercial des Roches, un facteur de mixité et de rayonnement du quartier
- La présence en cœur de quartier d'un équipement dédié à l'enfance : la maison de l'enfance, l'atout d'une présence pluridisciplinaire des services (Comité Animation Enfance, halte garderie, Relais Assistante Maternelle, Maison Départementale des Solidarités) mais un équipement vieillissant, de plus en plus dégradé et peu visible
- De nombreux services à proximité dont un centre social important et porteur de dynamiques

Social : l'atout d'une population mixte et ayant " envie de faire ensemble "

- Une mixité intergénérationnelle sur le quartier
- Une mixité sociale au collège
- Une mixité culturelle (plusieurs communautés)



Favreau CAP STRATEGIQUE

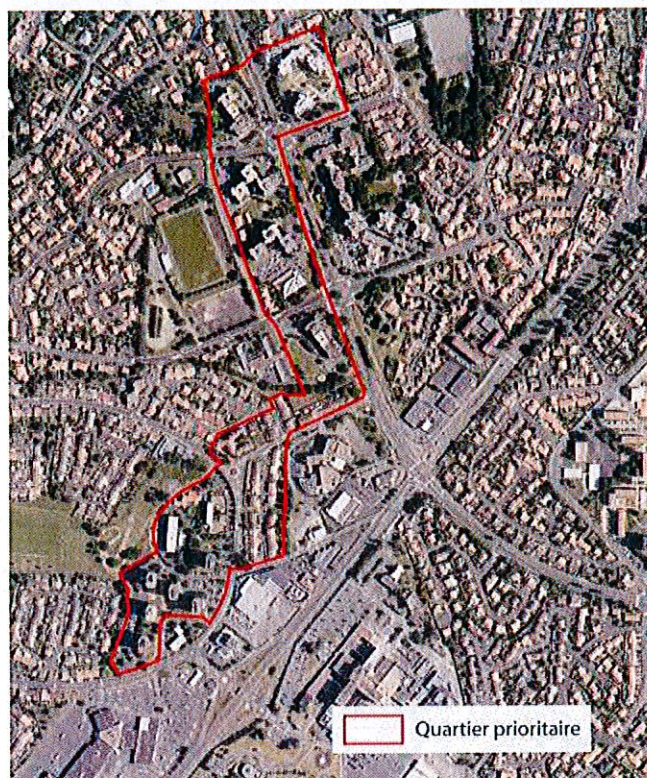
Un quartier populaire intégré et réhabilité, rayonnant au sein de la ville pour l'exemplarité de sa prise en charge de la petite enfance

1. Conforter une polarité « petite enfance » innovante et attractive à l'échelle de la Ville et offrir aux habitants l'accès à une gamme complète de services
2. Améliorer la qualité résidentielle et le cadre de vie :
 - ✓ Etre un quartier résidentiel accueillant pour toutes les générations
 - ✓ Améliorer le cadre de vie des habitants par des aménagements de proximité
 - ✓ Poursuivre la réhabilitation du parc social et du parc privé (copropriétés)

PROGRAMME D'ACTION - PHASE 3 "Cholet, territoire (s) d'avenir"

Échelle territoriale	Intitulé de l'action	Pilote pressenti	Échéance de réalisation ● < 3 ans ● < 6 ans ● < 12 ans
Favreau	Investissement : projets structurants		
	Réhabiliter la Maison de l'Enfance et constituer un pôle petite enfance innovant	Direction de la famille	●
	Profiter de la requalification des abords de la Maison de l'Enfance pour aménager une micro centralité faisant office de « place de village »	Direction de la voirie (en lien avec la Direction de la famille)	●
	Requalifier la rue Charles de Foucault (axe central du quartier)	Direction de l'aménagement	●
	Améliorer et sécuriser les liaisons piétonnes et cyclistes	Directions de la voirie et des espaces publics	●
	Engager les opérations de réhabilitation du parc social	SLH	●
	Fonctionnement : interventions de gestion courante		
	Relancer la dynamique de Gestion Urbaine de proximité (gestion des espaces locatifs, des espaces verts, déchets, sécurité)	DSU	●
	Assurer la prise en charge et la réponse aux besoins des jeunes du petit quartier Favreau (à partir de 11 ans) en développant des actions de médiations ("allers vers") pour les inviter à se rendre au centre social	Centre social	●
	Mieux faire connaître aux habitants l'offre d'équipements et de services (guide, signalétique etc.)	Centre social (guide) Direction de la voirie (signalétique)	●
S'appuyer sur les forces vives existantes sur le territoire pour favoriser l'insertion des jeunes	DSU	●	

● Le quartier Colline-Villeneuve



Un territoire fragile, faiblement investi par les différents dispositifs de la politique de la ville et souffrant d'une absence de réseaux de professionnels

Cadre urbain : un territoire stigmatisé, résultat d'une architecture très marquée socialement

- Une rupture urbaine entre les quartiers Colline et Villeneuve marquée par le boulevard périphérique. Un quartier bien desservi par de nombreuses voies de communication.
- La dégradation des espaces publics, principalement par une usure d'usage, déqualifiant les espaces extérieurs (trottoirs affaissés, parc de stationnement inadapté, rodéos sur la voirie)
- Peu d'aires de jeux et d'espaces verts aménagés dans ce quartier tout en longueur
- Absence d'espaces de centralité favorisant les rencontres, les échanges

Habitat : un habitat diversifié réunissant logement social et zones pavillonnaires

- Parc social ayant besoin de réhabilitation pour améliorer le confort des locataires
- Travaux d'amélioration thermique et de réfection des équipements sanitaires engagés dans le parc social

Équipements : la présence au cœur et en périphérie de nombreux équipements et services

- Collège calme accueillant une population mixte à effectif constant. De nombreuses écoles de quartier
- Centre social implanté au cœur du quartier
- Nombreux équipements publics (complexes sportifs, structure petite enfance, foyer de personnes âgées) et privés (services médicaux, commerces)

Social : des professionnels ayant envie de travailler ensemble autour d'un projet commun

- Faible fréquentation des enfants et des jeunes dans les structures d'accueil de proximité
- Une certaine mixité au sein des écoles du fait de l'habitat diversifié
- Fort sentiment d'insécurité des habitants de Colline. Incivilités grandissantes



Colline-Villeneuve CAP STRATEGIQUE

Colline-Villeneuve : une vocation résidentielle affirmée et diversifié

- Développer l'ouverture du quartier vers l'extérieur en renforçant les flux de population dans les deux sens (de la ville vers le quartier et du quartier vers la ville)
 - ✓ Accentuer l'offre culturelle et sociale de proximité pour une attractivité plus large du quartier
 - ✓ Favoriser les échanges avec les équipements de la Ville et de l'Agglomération

- Améliorer la qualité résidentielle et le cadre de vie des habitants

PROGRAMME D'ACTION - PHASE 3 "Cholet, territoire (s) d'avenir"

Échelle territoriale	Intitulé de l'action	Pilote pressenti	Échéance de réalisation ● < 3 ans ● < 6 ans ● > 12 ans
Colline-Villeneuve	Investissement : projets structurants		
	Rénover l'ensemble de la voirie aujourd'hui dégradée (réfection des enrobés, trottoirs et aires de stationnement).	Direction de la voirie et des espaces publics	●
	Compléter l'offre d'équipements par l'implantation de mobilier urbain, d'une seconde aire de jeux destinée à une autre tranche d'âge, et réfléchir au devenir de l'ancienne piste BMX (avec les jeunes du quartier).	Direction paysage et cadre de vie Service des sports	●
	Réhabilitation des logements sur les secteurs Villeneuve et Colline (Intervention sur l'enveloppe du bâtiment, isolation thermique - Menuiseries séjour-cuisine - VMC - Équipements sanitaires).	SLH	●
	Proposer un espace de centralité sur Villeneuve et améliorer la signalétique afin de rendre plus visible les différents équipements (sportifs, sociaux, commerciaux ...)	Direction de l'aménagement	●
	Travailler à l'organisation de l'espace public et la vocation de certains espaces " flottants ". Si nécessaire, révision des périmètres et redécoupage du parcellaire.	Direction de l'aménagement	●
	Fonctionnement : interventions de gestion courante		
	Organiser un diagnostic en marchant et étudier les conditions de mise en place de la GUP	SDS	●
	Rénover l'espace sportif situé à Villeneuve et proposer des animations sur l'espace public pour attirer les jeunes.	Direction paysage et cadre de vie Service des sports	●
	Renforcer le partenariat de proximité avec les services de police (nationale, municipale et médiation) Intervenir auprès des jeunes ayant des comportements déviants	CISPD	●
	Développer le réseau de transport solidaire pour faciliter l'accès à des lieux de loisirs	Centre social	●
	Mettre en place un groupe pro visant à favoriser les échanges entre institutions et à mutualiser les compétences, les projets.	SDS	●
	Renforcer les partenariats autour des temps festifs	Ensemble des professionnels	●
	Développer le lien social en s'appuyant sur l'ensemble des professionnels (groupe de conversation, de convivialité, réseau d'aide intergénérationnel...)	Ensemble des professionnels	●

B) Le cadre stratégique par pilier

Conformément au cadre posé par la loi du 21 février 2014, le contrat de ville est structuré autour de 3 piliers :

Cohésion sociale
Cadre de vie et renouvellement urbain
Développement économique et emploi

Ces piliers sont eux mêmes déclinés en axes, orientations stratégiques et objectifs opérationnels définis au cours des différents temps de concertation du contrat de ville.

PILIER 1 : COHESION SOCIALE

Le pilier " Cohésion sociale " centre l'intervention du contrat de ville autour de deux axes principaux :

- L'intégration, le lien social et l'accès aux droits
- La réussite éducative, la jeunesse et la parentalité

AXE INTEGRATION, LIEN SOCIAL ET ACCES AUX DROITS

CONCEPTS -- DEFINITIONS

De quoi parle-t-on ?

L'intégration sociale est un processus qui permet à une personne, ou à un groupe de personnes, de se rapprocher et de devenir membre d'un autre groupe plus vaste, par l'adoption de ses valeurs et des normes de son système social. Elle nécessite :

- une volonté et une démarche individuelle de s'insérer et de s'adapter, c'est à dire l'intégrabilité de la personne,
- la capacité intégratrice de la société par le respect des différences et des particularités de l'individu (non-discrimination, accès aux droits)

Le lien social est entendu comme une force reliant les individus entre eux, dans une relation d'interdépendance. Cette force peut varier dans le temps et dans l'espace, c'est à dire que le lien social peut se retrouver plus ou moins fort selon le contexte dans lequel les individus se trouvent.

L'isolement social désigne un manque d'interactions sociales, une pauvreté de contacts sociaux. Il peut être considéré comme un état de fait, objectivable et mesurable à travers plusieurs dimensions :

- vivre seul dans son logement au quotidien,
- rareté ou absence de relations de voisinages, amicales, familiales, etc.
- faible nombre d'activités permettant d'établir des contacts.

L'isolement social n'est pas nécessairement synonyme de solitude : une personne « entourée » peut se sentir seule, parce que différente ou incomprise.

Accès aux droits : la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions est un impératif national fondé sur le respect de l'égalité de tous les êtres humains et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la nation.

La loi tend à garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines : de l'emploi, du logement, de la justice, de la protection de la santé, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance.

➤ **Lien social : un contexte qui invite à la vigilance**

L'analyse partagée a permis de décrire les quartiers prioritaires comme étant dotés d'un réseau associatif riche et dynamique, ressource importante pour les habitants en recherche de contacts. Parmi les habitants, certains sont sources et porteurs d'initiatives publiques (temps festifs, ateliers et activités de loisirs ...) ou privées (systèmes d'entre-aide).

Toutefois, certaines caractéristiques invitent à maintenir une vigilance concernant l'isolement social et le sentiment de solitude.

- Plus de 60% des locataires de Sèvre Loire Habitat (SLH) dans les quartiers prioritaires vivent sous le seuil de pauvreté, ce qui peut accentuer le phénomène d'isolement et les difficultés d'accès aux droits (*source : SLH 2014*).
- De plus en plus de personnes sont seules, notamment sur les quartiers Favreau-Les Mauges (50% des locataires SLH en 2014), Jean Monnet (46%) et Bretagne-Bostangis (43%).
- Parmi ces habitants seuls, les personnes âgées sont particulièrement vulnérables à l'isolement social. Les professionnels ont tantôt qualifié leur isolement de subi (associé à des difficultés de mobilité, un manque de moyens permettant de sortir, un éloignement de la famille et de la société), tantôt associé à une forme de repli sur soi (peur de l'extérieur, réduction des besoins et des envies...). L'isolement peut être lié à une souffrance psychique, notamment lorsque la personne ne se situe plus dans un rôle à jouer socialement.

Même si la population est encore jeune dans les quartiers, cette question de l'isolement de la population âgée se pose.

- Les familles mono parentales sont sur représentées dans les quartiers prioritaires, notamment dans les quartiers Bretagne-Bostangis et Colline-Villeneuve (26 % des locataires SLH en 2014).
- Enfin, l'analyse partagée a permis de mettre en évidence l'isolement de certaines femmes lié à plusieurs facteurs : économique (absence d'emploi), précarité (frein financier), difficulté d'intégration pour les femmes étrangères (problématique de la langue), fracture numérique, ...

Si ces caractéristiques ne sont pas révélatrices de la nature et de la qualité des liens sociaux existants, elles mettent en évidence une certaine fragilité de la population des quartiers.

➤ **Intégration et accès aux droits : une attention particulière vis à vis des publics vulnérables**

La ville de Cholet présentait en 2011 une proportion de personnes immigrées (*personne née étrangère à l'étranger et résidant en France, certains ont pu devenir français, les autres sont restés étrangers*) parmi les plus importantes de la Région des Pays de la Loire (7,2% contre 4,2% sur une ville comparable comme la Roche sur Yon). La même année, le taux d'étrangers (*personne résidant en France ne possédant pas la nationalité française*) était de 5,8 % sur la commune de Cholet.

L'arrivée de primo-arrivants s'est concentrée sur les quartiers prioritaires, non plus seulement dans le cadre d'une immigration de main d'œuvre, mais également dans le cadre de rapprochements familiaux. Ainsi en 2014, près de 40% des habitants chefs de famille du parc social du quartier Jean Monnet étaient étrangers (*source SLH*).

La communauté est souvent décrite comme une ressource, un soutien à l'intégration, dans la mesure où elle permet en premier lieu de trouver des repères, des échanges faciles et rassurants, d'organiser des fonctionnements solidaires. Plusieurs éléments invitent toutefois à porter une attention particulière à l'intégration et l'accès aux droits des habitants des quartiers prioritaires.

- Le diagnostic réalisé en amont de l'élaboration du PSL indique un phénomène de rejet de la présence étudiante par certains individus au sein du quartier Jean Monnet, ainsi que de nombreux conflits de voisinage dans le quartier Bretagne-Bostangis. La communauté peut être un levier, mais elle peut aussi se révéler un frein à l'intégration, lorsqu'elle se ferme au reste de la société.

- De manière globale, les quartiers prioritaires présentent un fort sentiment de stigmatisation (exprimé de la part des professionnels et habitants de ces quartiers).
- Certains publics primo arrivants rencontrent des difficultés dans l'accès aux formations linguistiques. Par exemple, les mineurs âgées de 16 à 18 ans ne remplissent pas les conditions pour la signature du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI). Des difficultés d'accès aux formations sont également rencontrées par les publics européens. Enfin, les Formations Linguistiques Complémentaires ne concernent que des personnes ayant signé un CAI après 2011.
- L'apprentissage de la langue, la mobilité, la connaissance de l'environnement, peuvent être perturbés par l'histoire personnelle des publics. Le parcours migratoire est parfois traumatisant et producteur de freins psychologiques importants sur lesquels il faut pouvoir travailler.
- D'après les professionnels, une personne primo arrivante non accompagnée dans ses démarches ne fait pas valoir toujours ses droits : la méconnaissance de ces derniers, la barrière de la langue, associées à la complexité administrative sont autant de freins.
- L'absence de travail qui touche massivement les habitants des quartiers prioritaires est par ailleurs un facteur de vulnérabilité.

Bien que l'analyse partagée ait principalement abordé la question du non-recours aux droits des personnes immigrées, celle-ci se pose pour l'ensemble des personnes en situation de vulnérabilité (femmes, seniors, situation de handicap psychique, précarité ...).

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Quels objectifs opérationnels ?

Lutter contre l'isolement en favorisant le développement des liens sociaux

- Aller vers les habitants les plus isolés par des actions de médiation et d'animation, des événements et espaces temps facilitant la création de liens sociaux.
- Favoriser l'autonomie des individus et renforcer les formes d'engagements collectifs par le soutien et la valorisation des initiatives habitantes et associatives
- Renforcer la pratique sportive, de loisir, et culturelle en vue de favoriser l'inclusion sociale

Créer les conditions favorables à l'intégration des publics vulnérables

- Lever les freins à la maîtrise de la langue (accès à la formation et à la pratique spontanée)
- Favoriser une meilleure compréhension de l'environnement institutionnel, culturel, associatif...
- Soutenir les lieux et dispositifs de prévention et d'écoute psychologique dans les quartiers
- Lutter contre les discriminations, les stéréotypes, éviter le repli identitaire et favoriser l'ouverture culturelle

Améliorer l'accès de tous aux droits

- Favoriser l'accessibilité de l'information des habitants concernant leurs droits
- Accompagner les habitants les plus vulnérables dans les démarches effectuées pour faire valoir leurs droits

AXE REUSSITE EDUCATIVE, JEUNESSE ET PARENTALITE

CONCEPTS -- DEFINITIONS

De quoi parle-t-on ?

Réussite éducative : ce concept concerne à la fois l'instruction (intégration de savoirs académiques), la socialisation (acquisition de savoirs, valeurs, attitudes utiles à la vie en société) et la qualification (préparation à l'insertion professionnelle).

La réussite scolaire est synonyme d'achèvement avec succès d'un parcours scolaire (objectifs d'apprentissage et maîtrise des savoirs).

Le décrochage scolaire est un processus qui conduit un jeune en formation initiale à se détacher du système de formation jusqu'à le quitter avant d'avoir obtenu un diplôme. Un décrocheur est un jeune qui quitte prématurément un système de formation initiale sans avoir obtenu de niveau V (BEP ou CAP) ou de niveau supérieur.

Jeunesse : il n'existe pas de définition officielle de l'âge de la jeunesse. La plupart des travaux considère comme "jeunes" les 15-24 ans, définition retenue par l'INSEE. Le contrat de ville s'attache également à intervenir auprès d'un public plus jeune, de 0 à 14 ans, selon les besoins identifiés.

La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale).

Le soutien à la parentalité consiste à accompagner et rassurer les parents sur leurs compétences parentales, développer les échanges entre pairs, mettre en œuvre des lieux favorisant la consolidation de leurs capacités éducatives et proposer, face aux situations difficiles ou conflictuelles, des dispositifs d'appui et de médiation.

Éléments de diagnostic

Quels constats sur les quartiers ?

Éducation : des écarts de réussite dans les quartiers

- Des retards et des difficultés scolaires notées dans les écoles fréquentées notamment par les enfants issus des quartiers prioritaires.
 - Le taux de retard en 6ème (1 an et plus) est supérieur à la moyenne nationale, plus particulièrement sur les secteurs Jean Monnet et Favreau. Environ 10 % d'élèves rentrant en 6ème en France ont un retard d'un an ou plus, et autour de 15% dans les secteurs précités.
 - Toutefois, les établissements de Cholet ciblés ont de bons taux de réussite au Diplôme National du Brevet, supérieurs à 80 %. Dans les établissements où le retard en 6ème était plus important, les taux de réussite au brevet sont très positifs. Les élèves de ces établissements bénéficient donc d'une bonne prise en charge de leurs difficultés scolaires.
 - Les difficultés scolaires rencontrées par certains élèves peuvent être liées à un défaut de maîtrise de la langue (notamment pour des enfants primo-arrivants) et à un manque de ressources dans l'environnement familial (parents indisponibles, maîtrisant mal les savoirs de base, cadre familial inadapté..).
 - Dans le cadre du Programme de Réussite Éducative, 113 parcours individualisés ont été mis en place durant l'année 2014. 86 parcours concernent des enfants scolarisés en primaire, 27 en collège. 74 % des parcours s'inscrivaient en priorité sur l'axe "Sécuriser le parcours de l'enfant/jeune en fragilité scolaire".
 - Le collège du Bellay et les écoles Brontë et Richardières ont été retenus dans le cadre de la réforme de l'éducation prioritaire (REP +).

➤ **Les établissements situés dans les quartiers prioritaires souffrent d'une image négative persistante, entraînant un effet d'évitement par certaines familles et une faible mixité sociale.**

- Dans les établissements situés à proximité des quartiers prioritaires, plus de la moitié des élèves ont des parents issus de la Catégorie Socio Professionnelle " ouvrier et inactif ". Par ailleurs, la part d'élèves boursiers sur le collège du Bellay est de 39,1 % alors qu'elle se situe à 27,6% au niveau national (Source Éducation Nationale).

➤ **Une vigilance quant à la socialisation et la prévention dès le plus jeune âge**

- Les professionnels constatent une faible fréquentation de certaines structures d'accueil par les familles, notamment dû à un frein financier. Les professionnels ont pourtant insisté, lors des temps d'analyse partagée, sur l'importance d'agir en prévention auprès des enfants issus de ces quartiers. Des fragilités peuvent être identifiées très tôt dans une famille.

Parentalité : des parents en demande d'accompagnement

➤ **Isolement, difficultés sociales et manque de confiance des parents en leurs capacités**

- Les familles mono parentales présentes en plus grand nombre dans les quartiers prioritaires évoquent leur sentiment d'impuissance et les difficultés rencontrées dans leur rôle de parents (problème d'autorité, conflit avec leurs enfants).
- Leur implication dans l'éducation des enfants est parfois estimée insuffisante, et considérée comme un désengagement de leur part, alors qu'elle témoigne le plus souvent d'un manque de confiance en leur capacité à trouver par eux-même les solutions.

➤ **Difficultés d'accès à l'information, aux services et aux activités pour les familles**

- Les familles rencontrent des difficultés dans l'accès à certains services et droits. Les freins constatés sont de plusieurs natures, mais il ressort en particulier la barrière de la langue, des freins financiers, la complexité du fonctionnement des institutions. L'accompagnement individuel de ces familles dans leurs démarches s'avère souvent nécessaire au risque d'être confronté à un non recours aux droits dans les quartiers.
- Le PRE dans le cadre des parcours individualisés a ciblé une partie de son action sur l'accompagnement à la parentalité autour de 3 volets :
 - * L'accompagnement des parents dans les démarches (17 familles accompagnées en 2014)
 - * Le soutien à la langue dans le contact famille-institution (12 familles)
 - * Le soutien financier et l'accompagnement pour l'accès à des activités ou services (11 familles)

Jeunesse : difficultés d'insertion, de participation et décrochage scolaire

➤ **Des jeunes en situation de rupture ou de décrochage**

- Un nombre important de jeunes sort du système scolaire sans formation et sans qualification. Depuis la rentrée 2014, sur les 75 jeunes identifiés par la Plateforme de suivi et d'appui au décrocheur sur la Ville de Cholet, 31 étaient issus des quartiers prioritaires, soit 41 %.
- Certains choix d'orientation sont faits par défaut et peuvent entraîner des ruptures de parcours par la suite. Sur le quartier Jean Monnet, le pourcentage de jeunes faisant le choix d'une 2nde professionnelle est supérieur au reste du département (30 % font ce choix après la 3ème, contre 19% en Maine-et-Loire), les choix d'orientation professionnelle sont-ils subis ou choisis ?
- En 2014, le PRE a accompagné 14 jeunes en vue de prévenir les situations de décrochage scolaire liées à des résultats scolaires faibles, un environnement familial défavorable, un projet d'orientation non défini. Les actions menées en partenariat avec les établissements scolaires et les travailleurs sociaux ont permis un projet d'orientation professionnelle réussi (inscription en centre de formation, retour à la formation initiale ...).
- Pour des jeunes entre 18 et 25 ans, les propositions d'accueil sont peu nombreuses. En effet, les structures socio-éducatives telles que les centres sociaux ont pour mission d'accompagner les 11-18 ans. Certains jeunes viennent donc régulièrement se confronter au cadre et aux institutions, soit dans les centres sociaux, ou dans les équipements et espaces publics.

- Les structures d'accompagnement vers l'emploi sont fréquentées, mais les conseillers de la Mission locale constatent que certains jeunes abandonnent le suivi. D'autres professionnels implantés sur les quartiers proposent d'accompagner ces jeunes et de les raccrocher aux structures de droit commun (éducateurs de la prévention spécialisée, accueil de proximité du service emploi, adultes relais) en allant vers les jeunes.

➤ **Un manque de valorisation et de participation des jeunes issus des quartiers**

- Une défiance à l'égard des institutions s'est installée par manque de concertation avec les jeunes. Certains affichent leur attachement, voire leur appartenance au quartier, provoquant parfois des tensions et le rejet d'autres groupes (ex. : rejet des étudiants ou de professionnels à Jean Monnet). L'implication de jeunes peut être mal perçue par le reste du groupe, dissuadant les plus motivés à s'investir dans des actions collectives.
- De façon générale, ces jeunes rencontrent des difficultés à prendre des responsabilités. La question de l'accès à l'autonomie est un point central dans l'insertion des jeunes. Or ils rencontrent de multiples freins matériels, financiers, psychologiques qui les empêchent de considérer positivement leur avenir (mobilité, poids de la communauté, conflits familiaux...).
- De plus en plus, les professionnels remarquent que les jeunes s'inscrivent en mode projet et sont en capacité de s'investir sur des actions précises à court terme : projet du permis, projet chantier pour le financement d'une sortie...etc. Par ces outils, il est sans doute possible de travailler sur l'émancipation et l'autonomie des jeunes.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Quels objectifs opérationnels ?

Accompagner les parents dans leur fonction éducative

- Favoriser le lien entre familles et institutions et renforcer la coopération entre les parents et l'école
- Adapter, articuler et coordonner les propositions d'accompagnement des familles
- Valoriser les compétences parentales et la transmission des savoirs

Contribuer à la réussite éducative et favoriser l'égalité des chances

- Permettre l'accès à des activités socio-éducatives (loisirs, sport culture...)
- Développer le soutien à la scolarité et proposer des actions visant à prévenir l'échec scolaire
- Assurer une prise en charge et un suivi individuel d'enfants ou de jeunes en situation de fragilité, en partenariat avec l'ensemble des acteurs éducatifs

Lutter contre le décrochage scolaire et favoriser l'insertion sociale des jeunes

- Intensifier la médiation et la prévention auprès des jeunes décrocheurs
- Renforcer l'information, le maillage et la coordination des acteurs accompagnant les jeunes en difficulté
- Accompagner l'orientation et l'insertion des jeunes issus des quartiers prioritaires

Favoriser l'expression et les initiatives des jeunes

- Favoriser le rapprochement structures/collectivités et public jeune
- Impliquer les jeunes dans leur quotidien et construire avec eux des dispositifs, actions qui les concernent
- Développer l'autonomie des jeunes à travers le soutien à des projets (loisirs, permis...)
- Avoir une attention particulière pour la participation des jeunes filles

PILIER 2 : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Quels constats sur les quartiers ?

Rappel des éléments de diagnostic du Plan Stratégique Local.

Atouts / Forces du territoire	Faiblesses / Risques
<ul style="list-style-type: none">- Des potentialités fortes en terme d'espaces verts ou d'équipements de proximité- Un bon niveau d'équipements- Une offre de transports en commun adaptée- Des quartiers prioritaires relativement intégrés	<ul style="list-style-type: none">- Des espaces publics insuffisamment investis- Des équipements dégradés et peu visibles- Forte prédominance de l'habitat social vieillissant sur Favreau et Colline-Villeneuve- Des copropriétés fragiles sur le quartier Favreau- Des incivilités grandissantes et un fort sentiment d'insécurité- Des territoires stigmatisés, marqués socialement et souffrant d'une mauvaise image- Une attractivité fragile du parc social

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Quels objectifs opérationnels ?

Améliorer le cadre de vie des habitants et le vivre ensemble

- Réhabiliter et rendre attractif les espaces et équipements publics vieillissants
- Améliorer le cadre de vie par des aménagements de proximité
- Favoriser l'appropriation des espaces publics réhabilités, la convivialité et l'ouverture des quartiers
- Pérenniser et étendre le dispositif partenarial de Gestion Urbaine de Proximité sur les quartiers
- Promouvoir les jardins partagés et/ou en pied d'immeuble

Favoriser la mixité de peuplement et d'usage dans les quartiers et agir sur les problématiques de logement

- Poursuivre la requalification du parc locatif social
- Mettre en œuvre des actions préventives auprès des copropriétés fragiles
- Lutter contre les stratégies d'évitement du parc social par une communication volontariste améliorant l'image des quartiers et une stratégie commune d'accueil des nouveaux habitants
- Adapter l'habitat aux personnes âgées
- Mener une politique de peuplement en veillant aux équilibres territoriaux

Offrir les conditions de tranquillité publique et de sûreté

- Maintenir le partenariat avec les services de police nationale, municipale, de médiation, et assurer une plus grande présence de proximité dans les quartiers
- Intervenir auprès des jeunes ayant des comportements déviants et exposés à la délinquance
- Développer les démarches de prévention situationnelle et la réalisation de diagnostic de sûreté pour adapter les aménagements urbains et renforcer la veille technique

➤ La politique de peuplement

Le Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Choletais s'est fixé deux orientations visant un meilleur équilibre social de l'habitat :

- Favoriser les parcours résidentiels des ménages au sein de l'agglomération. L'objectif central est de favoriser un développement de l'agglomération dynamique, harmonieux et équilibré, où chacun trouve une solution appropriée en matière de logement, où chaque ménage a le choix de son parcours résidentiel. Pour cela, il est nécessaire de favoriser la construction de logements en nombre suffisant et de répondre à la diversité des demandes, tant au niveau du locatif que de l'accession, tout en répartissant de façon adaptée et équilibrée cette production au niveau infra-communautaire. Au cœur des objectifs globaux de production neuve, le logement social trouve sa place comme élément de diversité de l'offre d'habitat.
- Améliorer l'attractivité globale du parc de logements. Dans le parc public, au delà de l'opération de rénovation urbaine du quartier Jean Monnet, la Communauté d'Agglomération du Choletais souhaite favoriser la requalification du patrimoine locatif social. En effet, la faible tension observée sur le parc locatif social justifie l'objectif plus mesuré de production de locatifs sociaux neufs. Néanmoins, la définition d'une stratégie d'amélioration du parc social existant est nécessaire pour redonner de l'attractivité au patrimoine déprécié ou peu recherché. La CAC s'appuiera sur les Conventions d'Utilité Sociale des bailleurs possédant du patrimoine sur son territoire et se fixe comme priorités :
 - * l'amélioration de la performance énergétique des logements pour diminuer les charges,
 - * l'adaptation aux besoins liés au vieillissement,
 - * la démolition des logements les plus obsolètes afin de favoriser le renouvellement urbain, la reconstruction de logements performants et attractifs.

Au delà, la CAC va s'engager dans l'élaboration et l'animation, à l'échelle communautaire :

- d'un plan partenarial de gestion de la demande locative sociale conformément à l'article 97 de la loi ALUR (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové). Ce plan établira les premiers fondements d'un pilotage communautaire des stratégies de peuplement en vue d'une meilleure organisation de la mixité sociale et d'une optimisation de l'occupation du parc social.
- d'un contrat d'objectifs sous forme d'une convention qui sera annexée au contrat de ville conformément à l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Cette convention fixera les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires de l'agglomération à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux et les modalités de coopération entre la collectivité et les bailleurs sociaux.
- d'une conférence intercommunale du logement qui adoptera les orientations en matière d'attribution de logements sociaux, suivra la mise en œuvre du plan partenarial de gestion de la demande et élaborera la convention sur les attributions.

➤ Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

La loi du 21 février 2014 pose le principe et définit le cadre de la poursuite des interventions relevant de la dimension urbaine de la politique de la ville, à travers la prolongation du programme national de rénovation urbaine et le lancement d'un nouveau programme national de renouvellement urbain.

Par rapport au Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) qui couvrait la période 2003-2015, le nouveau programme intègre comme priorités la ville durable (performance énergétique des bâtiments, transition écologique, etc.) et le retour des services publics dans les quartiers.

Un travail d'évaluation préparatoire des dysfonctionnements urbains des quartiers prioritaires de la politique de la Ville a été réalisé par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) pour arrêter la liste des 200 quartiers d'intérêt national sur lesquels l'agence interviendra prioritairement. En parallèle, dans le cadre des négociations des Contrats de Plans État-Régions menées par les Préfets, environ 200 autres quartiers bénéficieront d'un projet d'intérêt régional.

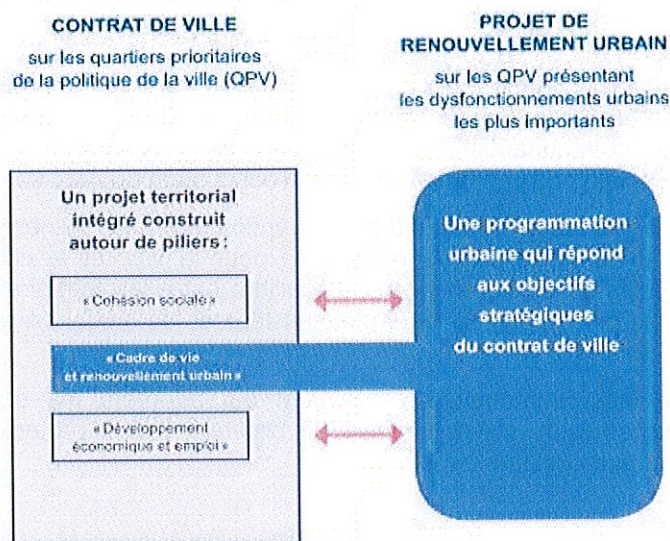
Sur la Ville de Cholet, le quartier Favreau, présentant des dysfonctionnements urbains diagnostiqués dans le Plan Stratégique Local, a été identifié par le Préfet de Région. Il l'a retenu dans la liste des quartiers d'intérêt régional. La candidature du quartier de Cholet sera examinée par le Conseil d'Administration de l'ANRU au printemps 2015.

Un protocole de préfiguration constituera la première étape de contractualisation du projet de renouvellement urbain. Destiné à financer un programme d'études et des moyens d'ingénierie, il permettra la conception du projet urbain de qualité et la définition des conditions de sa faisabilité et de sa réalisation.

Le protocole de préfiguration précisera l'ambition, le programme d'études et les moyens d'ingénierie permettant d'aboutir à un projet opérationnel et plus particulièrement :

- Les orientations stratégiques poursuivies au titre du volet urbain du contrat de ville (vocation du quartier à 10 – 15 ans) et les premiers objectifs opérationnels.
- Le programme d'études détaillé à mettre en œuvre pour préciser le projet urbain, ses modalités et son calendrier de réalisation.
- Les moyens consacrés à l'analyse de la soutenabilité financière des projets dans une approche en coût global.
- Les modalités d'association des habitants pendant la phase protocole et plus particulièrement l'installation de la maison de projet.

En articulation avec le contrat de ville, la future convention de renouvellement urbain devra induire un changement au bénéfice des habitants mesurable en terme de relogement, de gestion du quartier, de contribution du projet à l'insertion par l'économique et de place donnée aux habitants.



➤ La mobilisation des crédits européens

La mobilisation des fonds européens pour la politique de la ville est une composante majeure du développement urbain intégré et durable pour la période 2014-2020. Un accord de partenariat conclu entre la France et l'Union Européenne indique que 10 % de l'enveloppe FEDER-FSE gérée par les autorités de gestion régionales ont vocation à soutenir la politique de la ville, en particulier dans le cadre des stratégies urbaines intégrées, ainsi que des approches de développement urbain durable.

La dimension européenne du contrat de ville va permettre d'amplifier l'action de la politique de la ville dans certains domaines, notamment les projets urbains par quartier. Trois opérations ont été présentées sous l'axe régional 6 en réponse à l'objectif spécifique " Réduire les inégalités de revenus au sein des territoires urbains " :

- Développer les potentiels du quartier Bretagne-Bostangis en terme de loisirs et de sports pour impulser une nouvelle attractivité au quartier.

- Aménager l'espace public du quartier Colline-Villeneuve et en faciliter son appropriation par les habitants.
- Réhabilitation de la maison de l'enfance sur le quartier Favreau (intégré au Projet de Renouvellement Urbain).

➤ La Gestion Urbaine de Proximité

La Gestion Urbaine de Proximité, mode de gestion territorialisé visant à améliorer la vie quotidienne des habitants des quartiers d'habitat social, dans le domaine de l'habitat, du cadre de vie et de la sécurité, représente un véritable enjeu pour les quartiers prioritaires de la ville de Cholet.

La GUP consiste à articuler et à renforcer l'intervention des acteurs d'un quartier afin qu'elle apporte aux habitants une réponse au plus près de leurs besoins. Cette action fait principalement l'objet de micro-interventions sur les espaces verts, la voirie ou les bâtiments. Le dispositif peut également traiter d'interventions plus conséquentes et se positionner en tant que force de proposition ou levier pour des réflexions plus globales notamment en terme d'aménagement.

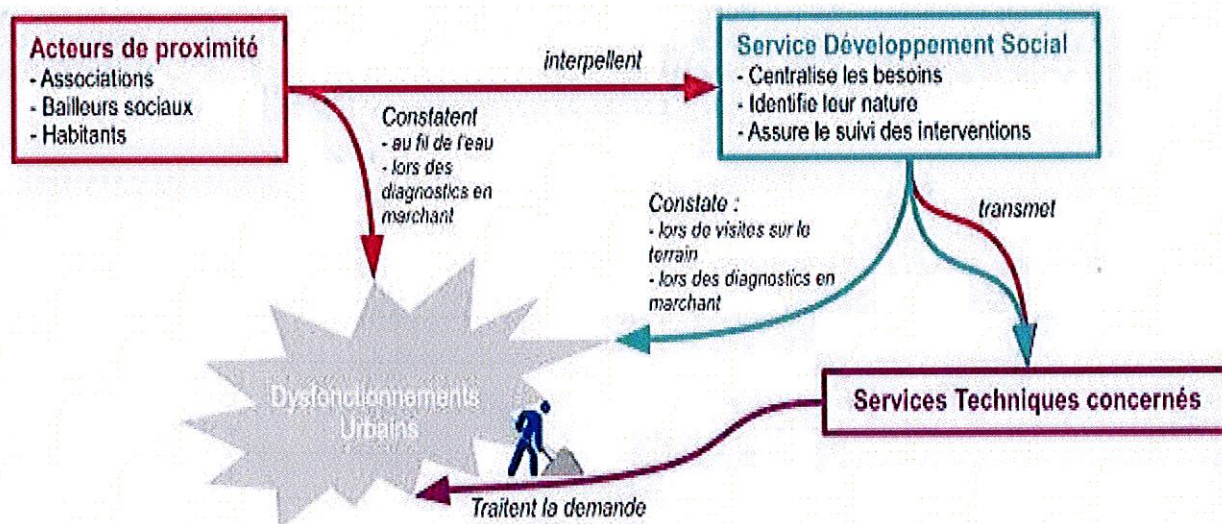
Conformément à leurs engagements, la ville de Cholet, la CAC et Sèvre Loire Habitat développent des démarches qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier et visent à réguler les dysfonctionnements urbains. Pour autant, les problématiques de stationnement, de propreté, de gestion des ordures ménagères et également d'enlèvement d'encombrants perdurent sur le territoire. De ces dysfonctionnements résultent des risques importants d'insécurité, d'hygiène et de vandalisme. De plus, ils nuisent fortement à l'image des quartiers.

La mise en application de ce dispositif concernait les quatre quartiers alors classés Zones Urbaines Sensibles. Cependant, le Programme de Rénovation Urbaine lancé en 2004 sur le quartier Jean Monnet a eu pour effet un recentrage de la GUP sur ce territoire. En effet, la sécurisation des chantiers et l'accompagnement du projet urbain ont été une priorité. Par ailleurs, en 2013-2014, avec l'accompagnement financier de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'égalité des chances, une démarche globale de diagnostic en marchant s'est déroulée sur le quartier Bretagne-Bostangis.

Les différents services techniques tendent aujourd'hui à développer les interventions GUP sur l'ensemble des quatre quartiers prioritaires. Une convention cadre intégrant les nouveaux périmètres des quartiers prioritaires va être élaborée et intégrée au contrat de ville en 2016.

La poursuite de l'abattement de 30 % de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour les logements sociaux situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, va permettre aux bailleurs sociaux de maintenir et renforcer les actions de gestion urbaine de proximité. Une convention d'utilisation de cet abattement permettra de fixer les objectifs, le programme d'actions et les modalités de suivi annuel. Cette convention sera déclinée quartier par quartier et élaborée au cours de l'année 2015, elle constituera une annexe au contrat de ville.

Schéma de fonctionnement de la GUP



PILIER 3 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

CONCEPTS - DEFINITIONS

De quoi parle-t-on ?

L'accès ou le retour à l'emploi sont considérés comme les premiers moyens de la lutte contre la pauvreté et les véritables garants d'une insertion sociale durable.

Le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Le **taux de chômage** est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).

Le **développement économique** fait référence à l'ensemble des changements positifs (techniques, sociaux, démographiques, sanitaires...) que peut connaître une zone géographique. L'échelle ici retenue est celle du quartier.

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Quels constats sur les quartiers ?

➤ Des populations éloignées du marché de l'emploi

L'analyse partagée a révélé que la rencontre entre le marché de l'emploi et les habitants des quartiers prioritaires est difficile. Selon les professionnels (acteurs du service public de l'emploi, recruteurs...) cette inadéquation peut résulter de différents éléments :

- Freins matériels tels que la mobilité, la garde d'enfants
- Marché de l'emploi en mouvance avec l'apparition de nouveaux métiers méconnus, qui ne trouvent pas de candidat à l'embauche
- Peu de qualification ou des qualifications inadaptées aux postes recherchés
- Freins comportementaux, manque de savoir être et/ou non maîtrise des codes de l'entreprise, éléments pourtant déterminants lors d'un processus de recrutement
- Freins psychologiques, le manque de confiance en soi ou bien la pression de l'entourage (communauté, voisinage) pesant sur les femmes
- Mauvaises représentations des demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires de la part des recruteurs
- Représentations inexactes, voire négatives de certains secteurs d'activité pourtant porteurs (ex : industrie et métiers de bouche) dont les perspectives de recrutement sont méconnues.

Les données mensuelles publiées par Pôle Emploi viennent illustrer ce constat sans pour autant qu'une corrélation puisse être effectuée de manière systématique. En effet, certains demandeurs d'emploi vont cumuler des difficultés tandis que d'autres les verront se succéder. L'accès ou le retour à l'emploi est donc un processus, un cheminement qui peut parfois être interrompu par les aléas de la vie.

Quartiers ZUS	Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A	Évolution annuelle 2013-2014
Jean Monnet	300	+ 12,8 %
Bretagne-Bostangis	236	+ 4,9 %
Favreau	137	+ 3,8 %
Girardière-Turbaudières	403	+ 11,3%
Total	1 076	+ 9,2 %
Ville de Cholet	3 270	+ 5,3 %

Source : Pôle emploi au 31.12.2014

Sur cette période, les femmes ont majoritairement été impactées par cette augmentation notamment sur les quartiers Jean Monnet (140 femmes en recherche d'emploi, + 16.7% entre 2013 et 2014), Favreau (63 femmes, + 23.5%) et Girardière-Turbaudières (205 femmes, + 12%).

Le nombre de jeunes inscrits à Pôle Emploi habitant les quartiers prioritaires progresse () alors qu'il connaît une baisse de - 2,3 % sur le territoire de la ville de Cholet.

La question de la qualification est à mettre en lien avec les éléments avancés lors de l'analyse partagée, notamment chez le public jeune. En effet, les professionnels ont décrit un public issu des quartiers prioritaires non qualifié, où avec des qualifications non adaptées au poste recherché. Ainsi, parmi les 424 jeunes issus des quartiers prioritaires (27% de la population totale) suivis par la Mission Locale du choletais en 2014 :

- 4.7% ont un niveau II ou III, c'est-à-dire ayant au minimum un bac+2
- 23.8% ont un niveau IV, c'est-à-dire ayant effectué une terminale, qu'ils aient ou non obtenu leur bac
- 71.5% ont un niveau V, V bis ou VI, c'est-à-dire sortis du système scolaire après l'année de terminale du BEP ou du CAP ou sortis de second cycle général et technologique avant l'année terminale (seconde ou première).

➤ **Des quartiers monofonctionnels dont la vocation est résidentielle**

Le Plan Stratégique Local a révélé que malgré le fait que les quartiers choletais soient aujourd'hui essentiellement résidentiels, certains disposent de forts potentiels pour y développer une activité économique.

- Même s'ils ne sont pas toujours reconnus par une qualification, les habitants des quartiers disposent de nombreux savoir faire manuels. Ainsi, 124 entreprises sont répertoriées au sein des quartiers prioritaires Choletais, parmi lesquelles 44 établissements recensés dans le domaine de la construction et 28 du commerce de réparation automobile et de motocycle (*Source : CAC - Direction du Développement Économique - 2014*).
- Le tissu commercial demeure insuffisant. La densité et la longévité des commerces de proximité est moindre que sur le reste de la ville en raison de problèmes de délinquance, d'incivilités, de mauvaise image mais aussi de consommation dite « d'appoint ». L'activité et l'attractivité des centres commerciaux méritent d'être confortées, notamment sur les quartiers Bretagne-Bostangis et Favreau-Les Mauges.
- Le commerce itinérant. Le quartier Jean Monnet accueille un marché de proximité attirant de nombreux chalands et clients. Le quartier Favreau possède un marché plus modeste mais bien fréquenté et dynamisant la vie du quartier.
- De part leur implantation (bordure de périphérie, jonction entre deux quartiers) mais aussi de part leur emprise foncière importante (Jean Monnet) les quartiers sont des emplacements stratégiques pour développer de l'activité économique. Pour cela, il convient tout d'abord d'optimiser les conditions de réussite d'une telle mixité d'usage :
 - proposer une offre de locaux adaptés aussi bien en terme de loyer que d'équipements
 - solutionner, ou du moins résorber, les problématiques de tranquillité publique et de gestion urbaine pouvant freiner l'installation d'entreprise.
- Le nombre d'implantation d'entreprises sur les quartiers Jean Monnet et Bretagne-Bostangis est plus faible que sur l'ensemble des quartiers prioritaires du département. Le potentiel de développement est en conséquence plus important, ce qui se traduit par un taux de création d'entreprises à proximité plus élevé (*Source : étude relative à l'implantation des entreprises au sein des quartiers prioritaires - CGET 2014*).

Améliorer l'accès à l'emploi des habitants des quartiers et notamment des jeunes

- Développer une offre de formation territorialisée axée, notamment sur la remise à niveau des demandeurs d'emploi sur les métiers en tension
- Lever les freins à l'emploi, en particulier pour favoriser l'accès à l'emploi des femmes et des jeunes
- Travailler sur les notions de savoir être et de savoirs de base
- Renforcer l'accompagnement des publics par des mesures spécifiques (accompagnement individuel, chantier éducatif...)
- Inciter les organismes de formation, les entreprises et le service public de l'emploi à intervenir au sein des quartiers
- Développer des visites d'entreprises afin de faire connaître et « rendre concrets » les secteurs porteurs

Développer l'activité au sein des quartiers

- Inciter à systématiser les clauses d'insertion dans les marchés publics
- Offrir aux entreprises les moyens matériels et techniques de s'implanter dans les quartiers (pépinière, box, loyer modéré...)
- Renforcer l'appui à la création d'activité des habitants des quartiers par des mesures d'accompagnement renforcé en amont (viabilité) et en aval (pérennité) du projet
- Conforter l'offre commerciale des quartiers (valoriser l'existant), et le cas échéant, effectuer des études de marché afin de révéler le potentiel des quartiers (vivier de clientèle)
- Conforter le rayonnement des marchés de proximité afin de rendre les quartiers plus attractifs

C) Les axes transversaux

Conformément à la loi du 21 février 2014, trois axes transversaux devront se décliner dans chacune des orientations stratégiques fixées par quartier et par pilier.

➤ La prévention et la lutte contre les discriminations

L'axe 1.2 du pilier " Cohésion sociale " traitera plus particulièrement de la prévention de toutes les discriminations. Une réflexion sera portée par ailleurs par la Ville de Cholet autour des questions du vivre ensemble et de l'interculturalité.

➤ L'égalité femme/homme

S'agissant de l'égalité entre les femmes et les hommes, des données sexuées seront, dans la mesure du possible, identifiées pour tous les axes d'intervention du contrat de ville afin de pouvoir objectiver les inégalités persistantes dans les quartiers prioritaires et de mettre en place des actions correctives (mobilisation des contrats aidés, participation aux actions, développement d'outils spécifiques comme les marches exploratoires ...).

➤ La jeunesse

L'ensemble des outils du contrat de ville devront être prioritairement mobilisés au bénéfice des jeunes des quartiers prioritaires afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

Le contrat de ville se met en œuvre dans le respect des valeurs républicaines et de la citoyenneté, il soutiendra à ce titre les démarches et plans d'actions qui y concourent.

TROISIEME PARTIE : MODALITES DE PILOTAGE ET D'ORGANISATION

A) La mobilisation du droit commun

L'ensemble des signataires du contrat de ville s'engage, dans leur domaine de compétence, à :

- Mobiliser les moyens matériels, humains et financiers pour la mise en œuvre du contrat de ville par un fléchage des interventions au bénéfice des quartiers prioritaires. Les interventions spécifiques de la politique de la ville ne pourront être engagées qu'après la mobilisation des moyens et outils de droit commun de l'ensemble des partenaires. A cet effet, les déclarations d'intention et contributions en faveur des quartiers prioritaires et de leurs habitants sont annexées au présent contrat. S'agissant des politiques portées par l'État, les conventions interministérielles d'objectifs en faveur des quartiers prioritaires constituent le levier principal de mobilisation des moyens de droit commun.
- Œuvrer pour un dialogue renforcé entre les institutions financeurs. Cela permettra de donner une meilleure lisibilité des projets soutenus selon les compétences et les priorités de chacun.

B) Les instances partenariales

MODALITÉS DE PILOTAGE

Le comité stratégique

Avec l'élu de la CAC et le Sous-Préfet de Cholet. Il se réunit 2 fois par an pour définir et proposer au comité de pilotage une vision stratégique partagée pour piloter, animer et faire vivre le contrat.

Il a pour rôle d'échanger sur l'actualité du contrat (diagnostic, modalités et calendrier de l'appel à projet...) et de s'assurer de la mise en cohérence de la politique de la ville avec le territoire Choletais.

Composition : Sous-Préfet, élu CAC, techniciens État et CAC concernés.

Le comité de pilotage

Avec l'ensemble des signataires du contrat. Co-présidé par l'État et le Président de la CAC, il se réunit 2 fois par an pour un temps de présentation et de discussion autour des orientations stratégiques de la politique de la ville. Il a pour rôle d'assurer :

- Le suivi du Plan Stratégique Local : actualisation des diagnostics par quartier et évolution des projets de quartier. Il tient lieu de comité de pilotage pour le projet d'intérêt régional de renouvellement urbain du quartier Favreau.
- Le suivi du contrat de ville : point d'avancement pour chacun des 3 piliers urbain, social et économique. Le comité de financeurs rend compte des actions relevant de la politique de la ville à l'ensemble des partenaires.
- La mobilisation des dispositifs et financements de droit commun et l'articulation avec les dispositifs existants (PRE – CLS – CISPD).
- L'évaluation au regard des objectifs globaux du contrat de ville.

Composition : services et opérateurs de l'État (Préfecture, Sous-Préfecture, DASEN, DIRECCTE, DDT, pôle emploi, Caisse des Dépôts, caisse d'Allocations familiales de Maine-et-Loire), CAC, Département de Maine-et-Loire, Conseil régional, Sèvre Loire Habitat, Logi Ouest, représentants des conseils citoyen (un siège sera attribué par conseil).

Le comité des financeurs

Avec les institutions financeurs. Il se réunit à chaque programmation pour la mobilisation du droit commun et des crédits spécifiques de la politique de la ville. Il a pour rôle de valider :

- La procédure d'appel à projet (validation et application des priorités stratégiques, calendrier).
- Les programmations du contrat de ville et les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs.
- Le rapport d'évaluation des actions financées.

Composition : État, CAC, Ville de Cholet, Département de Maine-et-Loire, caisse d'Allocations familiales de Maine-et-Loire.

INGÉNIERIE

L'équipe projet

Équipe volontairement restreinte aux pilotes techniques de chaque institution financeur. Équipe responsable de la conduite du contrat de ville, chargée du pilotage technique stratégique, de l'animation et de la coordination des déclinaisons opérationnelles du contrat.

Son rôle est de répondre aux enjeux de la nouvelle contractualisation en s'assurant :

- d'une démarche intégrée alliant l'urbain, le social et l'économique
- de la mobilisation renforcée du droit commun
- de l'articulation efficace de la politique de la ville avec les services territorialisés des institutions

L'équipe projet se réunit autant que de besoin pour :

- faire un point sur l'avancement du contrat, les points de blocage et difficultés rencontrées.
- assurer l'élaboration et l'avancement de la programmation annuelle : lancement de l'appel à projet, instruction des dossiers de demandes de subvention, rencontres évaluatives, suivi des CPO ... L'équipe projet devra assumer un rôle important de suivi des projets financés.
- mesurer et évaluer les résultats du contrat de ville selon la méthode nationale élaborée par l'observatoire national de la politique de la ville, à laquelle tous les signataires communiquent leurs données.
- préparer les instances de pilotage.

Composition : Etat, CAC, Département de Maine-et-Loire, caisse d'Allocations familiales de Maine-et-Loire.

Le comité technique

Il associe urbain, social et économique. Il se réunit a minima deux fois par an :

- partager l'actualité des partenaires inhérente aux quartiers prioritaires : nouveaux dispositifs, programme de réhabilitation du patrimoine bâti, climat social, point Gestion Urbaine de Proximité, avancement des projets d'investissement PNRU2 et FEDER, ...
- alimenter le diagnostic des quartiers par des données chiffrées et des observations de terrain,
- assurer le suivi du contrat de ville pour chacun des 3 piliers urbain, social et économique.

Composition : État, CAC, Ville de Cholet, caisse d'Allocations familiales de Maine-et-Loire, Sèvre Loire Habitat, Logi Ouest, Département de Maine-et-Loire et Caisse des Dépôts.

GROUPES DE TRAVAIL

Les groupes pro

Instances partenariales à l'échelle des 4 quartiers (1 groupe pro quartier) réunissant les professionnels intervenant sur le territoire. Les groupes pro ont pour mission d'assurer une veille sociale active en identifiant et partageant et confrontant les problématiques de ces territoires. Ils favorisent ainsi l'interconnaissance entre les acteurs d'un même territoire. Leur composition est évolutive et déterminée par les membres. Ils se réunissent toutes les 8 à 10 semaines.

Les groupes pro constituent un relais de proximité avec le contrat de ville dans les étapes de diagnostic et de définition des priorités d'intervention. En retour, des informations seront transmises aux acteurs de proximité sur la politique mise en œuvre, la mobilisation du droit commun, la programmation des crédits spécifiques, l'avancement des projets de quartiers ...

Les groupes de travail et dispositifs thématiques

Les dispositifs et groupes de travail thématiques sont mis en place autant que de besoin pour répondre aux obligations légales et/ou problématiques identifiées localement.

Démarches partenariales existantes à la signature du contrat de ville :

- Le Programme de Réussite Éducative (PRE). L'objectif du PRE est d'accompagner de manière individualisée les enfants et jeunes de 2 à 16 ans et leur famille, repérés comme présentant des signes de fragilité. Les parcours personnalisés permettent aux publics ciblés de bénéficier d'actions très diverses : accompagnement à la scolarité, ateliers culturels et sportifs, soutien à la parentalité, accompagnement vers des structures de soin... Trois instances sont dédiées à la mise en œuvre du PRE : les équipes pluridisciplinaires de soutien chargées de la démarche d'accompagnement globale, l'unité de réflexion-évaluation et le comité de pilotage. Le PRE devra être articulé avec le Projet Éducatif du Territoire (PEdT).
- Le Contrat Local de Santé (CLS). Élaboré à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Choletais, le CLS représente une déclinaison du projet régional de santé sur le territoire intercommunal. Il est constitué d'un comité de pilotage, un comité technique, un Réseau Vie Affective et Sexualité (RÉVAS) et un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM).
- Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD). Le CISPD est l'instance de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité autour desquelles se mobilisent les institutions et organismes publics et privés concernés (collectivité, police et gendarmerie, milieu associatif...). Il se décline en une assemblée plénière, une cellule d'observation et de veille et un groupe de travail " Violences intra familiales et conjugales ".
- Un groupe de travail " Soutien à la parentalité dans les quartiers prioritaires " visant à approfondir la connaissance de l'existant afin d'améliorer l'orientation des familles vers les actions correspondant à leurs besoins, à réinterroger les modalités d'intervention des professionnels et enfin à identifier les difficultés rencontrées par les parents et des problématiques transversales aux différents quartiers.
- Une stratégie jeunesse à destination des jeunes de 16 à 25 ans des quartiers prioritaires dans laquelle la collectivité et ses partenaires s'engagent à agir sur le phénomène de décrochage scolaire et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de plus de 16 ans sans solution.
- Au delà de ces instances, une mobilisation des acteurs de l'emploi, de l'insertion professionnelle et du développement économique devra être recherchée afin d'assurer l'animation du pilier " Développement économique et emploi ".

La rencontre des acteurs

Il est prévu une rencontre annuelle à construire avec les acteurs du contrat de ville (institutions signataires, opérateurs, acteurs locaux, conseils citoyens) selon les besoins exprimés par le terrain.

Ce temps vise à faire se rencontrer et échanger les responsables politiques et les acteurs de terrain.

C) Les conseils citoyens

Préalablement à la mise en place des conseils citoyens, un état des lieux de la participation citoyenne sur les quartiers a été effectué conjointement entre les services de l'État, de la collectivité et les acteurs de terrain (habitants, associations, structures de proximité) lors d'un atelier d'analyse partagée. Les centres sociaux, via leurs conseils d'administration, et le bailleur social, de part la place accordée aux habitants, sont ressortis comme les principaux espaces de participation habitante et de démocratie citoyenne.

Cadre légal

La création des conseils citoyens fait suite au constat que les habitants et acteurs des quartiers prioritaires sont peu associés aux décisions qui les concernent directement.

Ces instances, définies par l'article 7 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, sont déclinés au sein des quatre quartiers prioritaires de Cholet.

Les grands principes

En juin 2014, la parution d'un cadre de référence a précisé les principes de fonctionnement ainsi que les modalités de mise en œuvre. Il s'agit d'œuvrer dans le respect des principes de :

Liberté : le conseil citoyen favorise l'expression d'une parole libre. Si l'autonomie vis-à-vis des institutions en est un corollaire, cette liberté suppose également que soit assurée, au sein des conseils, la possibilité pour chacun de ses membres d'émettre des propositions et avis sur des thèmes soumis à débat.

Égalité : le principe d'égalité impose que la parole de chaque membre soit également considérée et prise en compte.

Fraternité : les membres du conseil citoyen s'engagent volontairement à œuvrer en faveur de leur quartier, dans le respect des convictions de chacun. La parole rapportée par le conseil doit être le fruit d'une démarche collective et solidaire, et non, refléter une position individuelle.

Laïcité : le conseil est un lieu public ouvert à la parole des habitants, associations et acteurs du quartier. A ce titre, il ne saurait être toléré d'actes de prosélytisme contraire à la liberté de conscience de ces membres.

Neutralité : le conseil est indépendant et autonome vis-à-vis des partis politiques, des syndicats, des associations culturelles ou de tout groupe de pression manifestement hostile au respect du principe de pluralité.

D'autres principes renvoient aux enjeux démocratiques et opérationnels au sein des conseils citoyens : souplesse, indépendance, parité, pluralité, citoyenneté et co-construction.

Missions

Les conseils citoyens sont l'interface entre les usagers des quartiers prioritaires et les acteurs institutionnels. Ces instances sont garantes de la participation citoyenne. Elles représentent l'ensemble de la population des quartiers dans toute sa diversité.

En occupant un espace de propositions et d'initiatives, les conseils citoyens permettent le développement d'une expression libre des habitants et acteurs des quartiers. Ils garantissent également les conditions nécessaires à cette mobilisation.

Ces instances possèdent une expertise d'usage de leur quartier. Les conseils citoyens sont force de proposition en ce qui concerne le développement du territoire. Ils sont également associées à l'ensemble du processus d'élaboration pour tout projet d'aménagement sur le quartier.

Leur vocation première est de relayer la parole de ses membres mais aussi plus largement celle de l'ensemble des usagers des quartiers prioritaires, dont les plus éloignés des circuits de participation actuels. Ainsi, tout habitant de ces quartiers peut être sollicité de façon ponctuelle sur des thématiques plus spécifiques.

Les membres des conseils veillent à une égale prise en compte de tous les points de vue dans la construction des projets de quartier en priorisant les enjeux pour le territoire.

Composition

Les conseils citoyens sont composés de 14 personnes, réparties en deux collèges.

- Le collège « habitants » : 10 membres
 - 6 habitants tirés au sort sur les listes électorales. Afin de favoriser la représentation des jeunes âgés de 16 à 18 ans, ce fichier est complété par les listes de recensement (jeunes ayant eu 16 ans en 2014 et jusqu'au premier trimestre 2015).
 - et 4 habitants tirés au sort parmi une liste de volontaires.
- Le collège « associations et acteurs locaux » : 4 membres tirés au sort parmi les volontaires.

La parité entre les femmes et les hommes est respectée parmi les membres du collège « habitants ».

Fonctionnement

Les membres sont désignés pour un mandat de trois ans renouvelable une fois, permettant par la même occasion le réajustement des règles de fonctionnement si nécessaire.

Les modalités de renouvellement seront précisées dans le règlement intérieur de chaque conseil citoyen.

Une liste de suppléants est établie au moment de la nomination des membres de l'ensemble des conseils citoyens afin de pallier aux éventuels désistements en cours de mandat. Dans l'hypothèse où un habitant ou un acteur souhaiterait se retirer de façon définitive du conseil citoyen, un autre habitant ou acteur tiré au sort ou s'étant initialement porté volontaire serait intégré.

Un conseil peut fonctionner dès lors qu'il est composé a minima de 6 membres : 5 « habitants » et 1 représentant du collège " associations et acteurs locaux ». Si la parité ne peut être assurée en raison de l'effectif minimal, la représentation de femmes et d'hommes au sein du conseil est impérative.

Afin de favoriser l'émergence des conseils citoyens, un certain nombre de moyens sont mis à leur disposition qu'ils soient humains, financiers, matériels ou bien même qu'il s'agisse d'actions de formation. L'Etat apportera son soutien financier au fonctionnement des conseils citoyens dans le cadre de sa dotation annuelle de la politique de la ville.

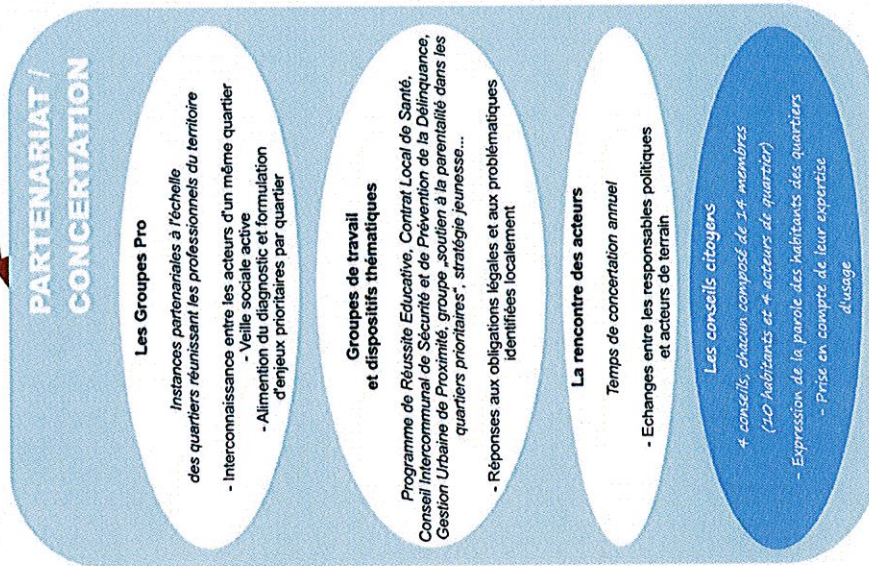
Au démarrage, ces instances ne s'appuient sur aucune structure morale préexistante. Le choix du statut est laissé à chaque conseil citoyen. De même, il leur revient de rédiger leur propre règlement intérieur, chaque conseil étant indépendant l'un de l'autre.

Les membres des conseils citoyens participeront aux comités de pilotage du contrat de ville. A ce titre, ils seront associés à la démarche d'évaluation du contrat de ville.

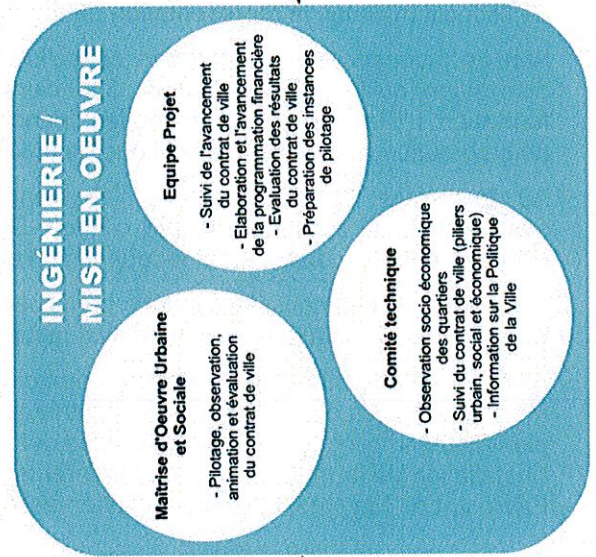
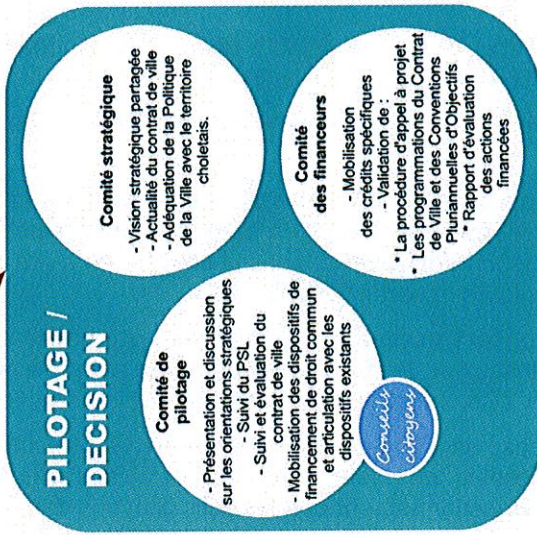
Ils pourront par ailleurs être associés aux dispositifs thématiques les concernant (Gestion Urbaine de Proximité, Fonds d'Attribution et de Contribution aux Initiatives Locales, groupes de travail ...). Ils seront par ailleurs impliqués à toutes les étapes des projets de quartier, plus particulièrement dans le cadre de l'installation de la maison de projet inhérente au Programme de Renouvellement Urbain sur le quartier Favreau-Les Mauges. Cette participation est évolutive et sera questionnée régulièrement.

LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE

Liens stratégiques et politiques



Echanges avec les habitants



Conseil, expertise

Informations, échanges, Accompagnement technique

QUATRIEME PARTIE : OBSERVATION ET EVALUATION

A/ Les modalités d'observation des quartiers prioritaires

L'observation des quartiers prioritaires est un outil qui doit permettre aux acteurs du contrat de ville d'acquérir une meilleure connaissance du contexte local, par une description, une photographie de l'existant. Elle met en lumière les enjeux locaux et guide la formulation d'ajustements des orientations.

L'enjeu d'un partage d'informations est de mesurer les évolutions des quartiers au regard du diagnostic établi lors de la mise en place du contrat de ville, de participer au suivi de ce dispositif, d'en impulser les réajustements et d'en alimenter l'évaluation.

L'observation locale, au service du contrat de ville, peut donc être considérée comme un outil de :

- prospective : analyse des besoins et des ressources,
- évaluation : évolution des territoires, impacts des actions menées,
- pilotage : aide à la décision.

Tous les partenaires du contrat de ville seront associés à la démarche d'observation du territoire qui s'organisera de la façon suivante :

Portraits de territoire
élaboré par la CAC
actualisé tous les deux ans

Recueil d'indicateurs sur les axes thématiques du contrat de ville tels que l'habitat, l'éducation, l'intégration, la vie culturelle et sportive, la prévention de la délinquance, l'emploi, la santé. Ces indicateurs seront comparés dans le temps.

Analyse des besoins sociaux de la Ville de Cholet
réalisé par le CCAS

Le CCAS conduit une démarche d'Analyse des Besoins Sociaux sur le territoire de la Ville de Cholet comprenant des éléments démographique et des problématiques par axes thématiques.

Diagnostic partagé du territoire
alimenté par les groupes pro, l'expertise d'usage des habitants, les différents diagnostics menés sur le territoire

Analyse croisée des indicateurs et de différents diagnostics lors d'une rencontre annuelle avec les acteurs des 3 piliers du contrat de ville.

B/ Le suivi et l'évaluation

L'évaluation du contrat de ville est une démarche qui permet de donner des informations de manière continue sur les projets et qui doit permettre d'en vérifier :

- la cohérence, c'est à dire la relation entre objectifs et moyens mis en œuvre
- la pertinence, c'est à dire la relation entre objectifs et besoins identifiés
- l'efficacité, c'est à dire le rapport entre objectifs et résultats
- l'efficience, c'est à dire la concordance entre moyens mobilisés (types d'actions, moyens humains, moyens financiers) et résultats

L'évaluation doit donc permettre aux instances de pilotage du contrat de ville de préciser la stratégie et de proposer des ajustements le cas échéant. Elle est aussi l'occasion de se réinterroger sur la poursuite du soutien financier des actions présentées dans le contrat ville et sur les perspectives de mobilisation du droit commun.

Les enseignements du précédent contrat nous invitent à garder deux points de vigilance dans la démarche d'évaluation :

- une prise en compte plus systématique de la parole des habitants,
- un contact plus régulier des institutions financeurs sur le terrain au contact des opérateurs prenant en compte leur expertise professionnelle.

Le contrat de ville s'inspire fortement de la réflexion menée pendant les 7 années du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Ainsi, le guide de l'évaluation élaboré sous le précédent contrat sera actualisé avec l'ensemble des partenaires.

Les indicateurs d'évaluation seront définis pour chaque orientation stratégique et seront de différentes natures :

- Indicateurs de réalisation ou de suivi informant sur l'état de réalisation des actions et leur déroulement. (bilans renseignés par les professionnels). *Ex. : nombre de jours de formation, nombre de bénéficiaires*
- Indicateurs de résultats identifiant les effets produits des actions menées sur un territoire. *Ex. : taux de femmes participant à l'action*
- Indicateurs d'impacts mesurant les effets à moyen et long terme sur la situation de bénéficiaires, indicateurs qui pourraient recouvrir une part d'appréciation et d'observation de la part des porteurs d'actions et des bénéficiaires. *Ex : satisfaction des bénéficiaires, autonomisation des pratiques.*

Étape 1 : rencontres au fil de l'eau

Objectif : faire le point sur les ressources mobilisées afin de s'assurer de la cohérence et de la pertinence des moyens déployés.

- dans le cadre de rencontres entre financeurs et opérateurs sur des temps d'actions et d'évaluation.
- dans le cadre des réflexions menées par les groupes de travail et groupes pro
- dans le cadre des instances de pilotage et du suivi de l'engagement des crédits



Étape 2 : bilan annuel des réalisations

Objectif : mesurer l'efficacité et l'efficience des actions menées dans le cadre du contrat et notamment de l'appel à projet annuel à travers :

- la remise des bilans par les opérateurs
- la présentation annuelle des éléments de bilans aux instances du contrat (conseil citoyen, comité stratégique et comité de pilotage)
- la rencontre des acteurs une fois par an afin d'échanger avec les responsables politiques du contrat et les acteurs du terrain sur les réalisations



Étape 3 : évaluation à mi-parcours, au terme des 3 années

Objectif : réajuster les priorités du contrat en fonction de nouveaux besoins repérés dans la mise en œuvre et l'évaluation des actions, évaluer l'impact et transformation sur les territoires.

Enfin, chaque partenaire définit sa politique de contrôle interne. Pour sa part, l'État a mis en place une politique de contrôle des actions subventionnées et dispositifs relevant de la politique de la ville. Ces contrôles peuvent être réalisés par des agents de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) ou du bureau politique de la ville de la Préfecture.

Cholet, le 11 MAI 2015



François BURDEYON
Préfet de Maine-et-Loire



Gilles BOURDOULEIX
Président de la Communauté
d'Agglomération du Choletais



Michel CHAMPION
1er Adjoint au Maire de Cholet



Thierry RAVOT
Directeur régional délégué de la
Caisse des Dépôts et
Consignations



Jacques AUXIETTE
Président du Conseil Régional des
Pays de la Loire



Marie-Pierre MARTIN
Pour le Président du Conseil
Départemental et par délégation
la Vice-Présidente



Cécile COURRÈGES
Directrice Générale de l'Agence
Régionale de Santé des Pays de la
Loire



Patrick GUÉRY
Directeur de la caisse d'Allocations
familiales de Maine-et-Loire



Luc LAUNAY
Directeur Académique des
Services de l'Éducation Nationale



Jean-Claude BESNARD
Vice-Président de Sèvre Loire
Habitat



Guy LETERTRE
Directeur territorial de Pôle Emploi



Alain CHEVOLLEAU
Directeur Général de la SA
LogiOuest
Groupe POLYLOGIS

to Dominique DUPERRAY

